

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-deuxième séance – Mercredi 20 février 2008, à 17 h

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Maria Casares, Laetitia Guinand, M. Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Mary Pallante et Maria Pérez.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 7 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 25 février 2008, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, maire.** Mesdames et Messieurs, j'ai plusieurs communications à faire. Tout d'abord, je vous informe que le Conseil administratif invite les membres du bureau du Conseil municipal ainsi que les chefs des groupes politiques à un repas le 17 mars 2008, à 11 h, à la villa La Grange. Nous espérons que le message sera transmis aux chefs de groupe absents et que vous serez là à l'heure et en nombre. Nous vous en remercions.

Ensuite, je voudrais, au nom du Conseil administratif, vous faire part d'une communication relative à l'affaire Roger Beer. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous avez été informés par voie de presse des derniers rebondissements liés aux rapports entre la Ville de Genève et M. Roger Beer, ex-responsable du Service des espaces verts et de l'environnement. Nous tenons, à ce propos, à rappeler ce qui suit:

En 2004, M. Roger Beer a fait l'objet d'une enquête administrative diligentée par trois personnes habilitées à mener de telles enquêtes. Cette enquête administrative a abouti à une suspension provisoire, puis à une mise au temporaire, à savoir une perte de son statut de fonctionnaire et un engagement en contrat temporaire.

Sur les conseils de son avocat, M. Roger Beer a signé le 4 février 2005 une convention définissant les conditions auxquelles interviendrait la fin des rapports de travail le liant à la Ville de Genève. Toutefois, nous tenons à souligner que ni M. Manuel Tornare ni la Ville de Genève ne sont à l'origine d'aucune dénonciation pénale. La Ville de Genève n'a en effet pas estimé judicieux pour sa part de porter cette affaire devant les tribunaux. Seul le Ministère public pouvait en effet décider de poursuivre M. Roger Beer. La convention entre M. Roger Beer et la Ville de Genève ne réglait donc pas le sort d'une éventuelle poursuite pénale.

Ce qui a été reproché au pénal par le procureur et non par la Ville de Genève à M. Roger Beer, c'est la gestion déloyale des intérêts publics; en d'autres termes, d'avoir utilisé à des fins privées les services de l'administration municipale.

Bien qu'acquitté sur le plan pénal, il n'en demeure pas moins que les motifs attachés à la sanction administrative, soit de nombreux manquements à ses devoirs de fonctionnaire, subsistent bel et bien.

Il convient de ne pas confondre l'aspect administratif qui a abouti à ce que M. Roger Beer doit définitivement quitter la Ville de Genève, et l'aspect pénal auquel la Ville de Genève n'a été qu'indirectement mêlée.

En définitive – pour être tout à fait clair – il y a deux «affaires» Beer distinctes: l'une pénale dans laquelle la Ville de Genève n'est pas intervenue. L'autre admi-

nistrative réglée à l'amiable entre la Ville de Genève et M. Roger Beer, dûment conseillé par son avocat.

Ma dernière communication fait suite au débat que nous avons eu hier soir concernant les particules fines. Ce matin, le Conseil administratif s'est penché sur le plan d'urgence concernant les particules fines et je vous donne lecture de la lettre que nous avons envoyée ce jour au Conseil d'Etat, suite au débat d'hier soir et à nos réflexions des jours précédents:

«*Concerne*: Application du «Plan d'urgence PM10»

»Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Messieurs les conseillers d'Etat,

»Préoccupés par la pollution atmosphérique qui prévaut dans la région, en particulier en Ville de Genève, nous tenons par la présente à vous exprimer notre consternation quant à la position complaisante de votre Conseil.

»En effet, bien que ces dernières années le Conseil d'Etat ait adopté des mesures d'assainissement de la qualité de l'air à Genève (Plan de mesures OPAir 2003-2010), puis ait adhéré au «Concept intercantonal d'information et d'intervention PM10» et finalement se soit doté d'un outil législatif adéquat, nous constatons à regret qu'aucune décision officielle n'a été prise ces derniers jours en vue d'activer le «Plan d'urgence PM10», pourtant prévu en cas de pollution aiguë et durable.

»Faut-il à nouveau relever que la mauvaise qualité de l'air est un problème majeur de santé environnementale et qu'une pollution de l'air due à une concentration élevée de particules fines (PM10) devient une affaire de santé publique? Respirer ces particules fines a des effets nuisibles sur la santé et contribue à augmenter le risque de contracter des maladies respiratoires et cardiovasculaires ainsi que des cancers pulmonaires.

»Faut-il souligner que les autorités des cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel tout comme celles des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ont pris des mesures concrètes pour lutter contre la pollution de l'air causée par ces particules fines, pollution qui connaît derechef un pic en Suisse romande? La ville la plus touchée de la région est pourtant Genève, ville qui, par ailleurs, accueille le siège de l'Organisation mondiale de la santé. A noter que cette dernière a édicté des «Directives concernant la qualité de l'air pour la protection de la santé publique», lesquelles devraient d'autant plus être appliquées dans notre canton, à titre d'exemple.

»Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir examiner les requêtes suivantes: décider dans les plus brefs délais de faire appliquer les mesures urgentes et concrètes stipulées dans le «Plan d'urgence PM10»; faire connaî-

tre au Conseil administratif quelles sont les mesures qu'il peut mettre en vigueur dans le cadre de son champ de compétence; amender les textes juridiques cantonaux relatifs aux questions de santé environnementale en vue de les adapter et de les harmoniser en fonction des termes stipulés dans les instruments nationaux et internationaux.

»En vous remerciant d'avance de l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Messieurs les conseillers d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.»

Si cela vous intéresse, Mesdames et Messieurs, vous pouvez consulter les textes concernant le plan d'urgence PM10, que nous avons annexés à cette lettre. J'ai terminé.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, hier, je vous annonçais que vous pouviez consulter la liste des jurés 2009 auprès de M. Maudet, qui ne l'avait pas. Ce soir, M. Maudet arrivera vers 18 h et il sera en possession de cette liste. Vous pourrez donc la consulter dès 18 h et nous voterons l'arrêté y relatif le lundi 25 février, lors de notre séance supplémentaire.

Une séance de présentation de la gestion de la dette sera organisée par M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno et ses services le mardi 4 mars 2008, de 12 h 15 à 14 h, au Palais Eynard. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de M<sup>me</sup> Cabussat.

Enfin, je vous informe que M. Patrice Mugny devra s'absenter entre 17 h 20 et 18 h.

## **3. Questions orales.**

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je réponds à plusieurs questions qui m'ont été posées hier soir. Cela prendra un peu de temps, j'implore donc

votre patience. D'abord, concernant le poteau de signalisation lumineuse cher à M. Hämmerli et situé à l'angle de la rue des Plantaporêts et du boulevard de Saint-Georges, il est effectivement dégradé par des tags et autres. Mais cela relève de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), ce n'est donc pas de notre ressort. Monsieur Hämmerli, nous ne pouvons rien faire pour vous: il vous faut adresser une lettre à l'OCM qui, j'en suis persuadé, répondra rapidement à votre demande.

Je réponds maintenant à la question de M. Rumo concernant les procédures simplifiées annoncées dans la conférence de presse donnée par M. Cramer, notamment en matière de plans localisés de quartier (PLQ). Au point de vue légal, il est désormais possible que le Conseil d'Etat, après consultation du Conseil administratif ou des maires des communes, décide de renoncer à l'établissement d'un PLQ. A ce jour, sur le territoire de la Ville, trois dérogations ont été attribuées par le Canton sur préavis favorable du Conseil administratif. Ces trois dérogations sont, premièrement, la construction d'une synagogue à la route de Chêne, dont la requête en autorisation de construire vient d'être accordée par la Police des constructions. Deuxièmement, un bâtiment de logements, dont une part sociale, situé à l'angle de l'avenue des Amandoliers et de la route de Chêne et, troisièmement, une surélévation d'un bâtiment situé au chemin des Crêts-de-Champel, construit sur la base d'un PLQ, permettant la réalisation de six appartements nouveaux.

Les critères élaborés par le Service d'urbanisme et pris en compte pour l'examen d'une dérogation à l'établissement d'un PLQ sont les suivants: implantation à proximité d'un tissu urbain dense, existence des principaux équipements de proximité – accès, liaisons mobilité douce, etc. – et, de ce fait, absence de conséquences financières pour la Ville de Genève, qui se traduiraient par une demande de crédit. Ensuite, règlement des relations de voisinage, intérêt général du programme, par exemple logement et sa nature, équipements d'intérêt public. Enfin, réalisation en une seule étape sur un bien foncier maîtrisé, sans remembrement foncier, par exemple dans le cas d'un propriétaire requérant qui s'engage à réaliser rapidement.

Jusqu'à présent, Monsieur Rumo, les positions de la Ville de Genève et du Canton ont été parfaitement concordantes et le Conseil administratif a pu, à chaque fois, se déterminer à l'appui d'un dossier complet et argumenté. Ce sont les seules dérogations qui ont eu lieu concernant les PLQ.

Je réponds à une question de M. Fazio concernant le pont de la Machine. Comme vous, nous avons appris par la presse que l'Office cantonal de la mobilité (OCM) – donc le Canton – au vu des difficultés actuelles avec les Mouettes genevoises, a gelé ses investissements en leur faveur. Cela a pour conséquence, d'une part, que les bateaux de la future ligne Pâquis-pont de la Machine ne sont pas encore commandés et, d'autre part, que cette ligne n'a pas été introduite dans

le contrat de prestations 2008 qui lie les Mouettes genevoises à l'Etat de Genève. Cette ligne n'est pas non plus à l'ordre du jour du contrat de prestations 2009. Le Conseil administratif devrait recevoir prochainement un courrier du Conseil d'Etat, dans lequel ce dernier explique la politique que l'Etat de Genève entend suivre avec les Mouettes genevoises.

C'est effectivement une situation de crise, Monsieur Fazio, et les responsables de ce dossier se réuniront la semaine prochaine pour envisager des mesures. A mon avis, cela ne change pas le fond du problème, parce que, un jour ou l'autre, il faudra un débarcadère sur le pont de la Machine. Mais toujours est-il que les investissements votés par ce Conseil municipal devront être reconsidérés le cas échéant.

J'en viens à la question de M<sup>me</sup> Burger, qui a observé finement qu'il y avait un manque de coordination entre les services, dans la mesure où la zone 30 km/h aménagée à la rue Liotard a nécessité l'abaissement d'un trottoir qui débouche sur une case de stationnement bleue. Cette situation va être rapidement rétablie, dans la mesure où l'abaissement du trottoir correspondra effectivement à un passage piéton.

M. Queloz a demandé pourquoi l'indication des coûts ne figurait plus sur les panneaux de chantier. En l'occurrence, ce n'est pas une erreur, mais une simplification. En effet, un grand nombre d'informations figurent sur ces panneaux mais, en définitive, peu de personnes les lisent. Mais nous pouvons revenir à la situation antérieure, en indiquant les prix sur les futurs panneaux. Concernant les panneaux actuels, nous poserons un autocollant, si tel est votre désir. Ce sera un peu moche, mais nous trouverons une solution pour que cela le soit le moins possible...

Pour ce qui est de la question de M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio concernant les bornes escamotables, M<sup>me</sup> Duarte Rizzolio a eu le nez fin en observant que les bornes rétractables à la promenade Saint-Antoine sont inutilisables depuis passablement de temps. En effet, nous avons commandé un système électronique, qui tarde à venir, mais nous espérons pouvoir remédier à la situation dans les semaines à venir. Quant aux potelets situés de l'autre côté, nous les remplaçons trois fois par année. Dans la réalité, les gens censés utiliser convenablement cette place, qui est à la disposition de la population, se permettent de les vandaliser, et nous avons beaucoup de mal à trouver une solution. Nous allons mettre de nouvelles bornes et nous lançons un appel à nos concitoyennes et concitoyens pour qu'ils respectent le matériel municipal.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je réponds à une question de M<sup>me</sup> Pictet, qui demandait pourquoi le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) n'avait pas renouvelé son adhésion au Conseil international de

gestion forestière (FSC). En fait, c'est parce que nous ne vendons plus de bois. J'ai mis fin à ces pratiques, qui rapportaient un tout petit peu d'argent au SEVE, parce qu'il y avait eu des façons de faire parfois un peu douteuses, qui avaient donné lieu à des enquêtes administratives. Depuis 1999, j'ai désiré que cela soit très clair. Nous ne faisons donc plus partie de la FSC, puisque nous ne vendons plus de bois.

M<sup>me</sup> Gisler demandait quels étaient les critères d'attribution des locaux du 99, rue de Lyon. Je ne les lirai pas, car ce serait trop long, mais je les lui remets. Cela dit, j'imagine que derrière votre question, Madame, il y a quelques associations un peu frustrées. Vous verrez que les critères sont très précis. En ouvrant le 99 de la rue de Lyon, nous ne voulions pas provoquer un appel d'air en direction des associations traditionnelles qui, malheureusement, manquent très souvent de locaux et qui sollicitent régulièrement ma collègue Salerno et la GIM pour en avoir. A la rue de Lyon, ce sont plutôt des associations de quartier qui ont droit aux locaux.

**Le président.** M. Queloz avait demandé la parole suite à la réponse apportée par M. Pagani. Je suis désolé, Monsieur Queloz, on ne réplique pas aux réponses. Si j'entre dans cette systématique, nous y passerons des heures, parce que tout le monde voudra faire comme vous. Si la réponse ne vous suffit pas, vous pouvez poser une nouvelle question lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

- 4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 627 700 francs, porté à 2 773 900 francs, destinés aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment, à la restauration des toiles du grand salon et à la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, soit:**
- I un crédit de 2 268 500 francs, porté à 2 396 000 francs, destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment ainsi qu'à la remise en état du mur d'enceinte;**
  - II un crédit de 359 200 francs, porté à 377 900 francs, destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon (PR-568 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel.**

La proposition PR-568 du Conseil administratif du 18 juillet 2007 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 11 septembre 2009.

La commission des travaux s'est réunie les 14 et 21 novembre et le 19 décembre 2007, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour examiner cette proposition. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que nous remercions pour son travail.

#### **Séance du 14 novembre 2007**

*Audition de M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, accompagnée de M<sup>me</sup> Christine Beck, architecte responsable du projet, et de M. Eric Dunant, architecte mandataire*

M<sup>me</sup> Payeras remet à chaque groupe un dossier (document et CD de présentation). Elle soumet également à la commission une proposition d'amendement (réintroduction des honoraires de promotion et adaptation des intérêts interca-

---

<sup>1</sup> Proposition, 802.

laire), suite à la décision du Conseil administratif du 29 août 2007. Le présent rapport a intégré ces modifications dans l'intitulé de la proposition et les projets d'arrêtés votés par la commission.

### *Introduction et présentation*

Le château de l'Impératrice a été acheté par la Ville de Genève en 1983 pour 12 millions de francs et loué à la Mission permanente d'Italie depuis lors. La parcelle, le château et les dépendances ont été classés par arrêté du 26 juin 1954. La proposition porte sur la restauration de l'enveloppe de la maison, des aménagements extérieurs et murs d'enceinte et des toiles peintes du grand salon. A relever que, depuis son acquisition par la Ville, le château n'a fait l'objet que d'interventions ponctuelles, sa dernière véritable rénovation se situant vers 1954. Une autorisation de construire a été délivrée en janvier 2007 et est entrée en force le 12 février 2007. Une demande de subvention à la restauration, adressée au Canton le 29 juin 2007, a été refusée par le chef du Département des constructions et des technologies de l'information par lettre du 26 septembre 2007: «... les contraintes budgétaires drastiques, dues à la mauvaise santé financière de l'Etat qui affectent tous les secteurs d'intervention du Canton, notamment la sauvegarde du patrimoine...» sont invoquées par M. Bernard Zumthor, conservateur cantonal, pour justifier ce refus.

M. Dunant rappelle que le type et la qualité des rénovations se fondent sur l'étude historique du bâtiment, effectuée en 1996, et une campagne de sondage menée en 2004 ainsi que sur plusieurs consultations avec la Conservation du patrimoine et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Les causes de la dégradation ont été analysées. Il en ressort que l'état général du bâtiment est critique. La molasse présente des parties fortement désagrégées. Certains éléments sculptés ont disparu. La toiture n'assure plus l'étanchéité et les toiles du salon révèlent des dégradations importantes. Il est dès lors proposé la réfection complète de la molasse qui a été, au cours des ans, remplacée partiellement par de la pierre plus dure dénaturant le tout. Le crépi sera piqué jusqu'à la maçonnerie et remplacé par du crépi à la chaux. La charpente, partiellement pourrie, sera traitée, nettoyée et renforcée et les éléments endommagés seront repris. La couverture en ardoise sera remplacée et une nouvelle ferblanterie sera posée. Le plancher des combles sera isolé. Les fenêtres en noyer seront remises en état et non remplacées, vu leur typologie. Des améliorations phoniques et thermiques seront apportées. Les volets seront restaurés à l'ancienne. L'avant-toit de l'entrée sera remplacé. A l'arrière, une porte condamnée et transformée en fenêtre sera récupérée pour permettre un accès pour les handicapés. L'aspect d'origine des façades sera rétabli.

S'agissant du terrain autour du bâtiment, on a découvert que ce dernier avait été modifié et surélevé. Le terrain sera donc repris, afin de retrouver le niveau ori-

ginel, incluant la mise en place de trois marches d'escalier au niveau de la porte principale. Le parking à l'entrée sera supprimé.

Les toiles du grand salon, très abîmées, seront restaurées et les boiseries refaites. L'installation électrique sera reprise et le parquet rénové.

Enfin, le mur d'enceinte, en très mauvais état, sera restauré sur toute sa longueur. La végétation et les arbustes contre le mur seront éliminés. Les couvertines seront remplacées et un crépi sera appliqué.

Il sera fait appel à des spécialistes (sculpteurs et tailleurs de pierre, menuisiers, etc.) pour ces interventions.

Des précisions sont apportées aux commissaires:

- il est souligné qu'en l'absence d'inventaire il est difficile de savoir qui a procédé aux modifications;
- une peinture minérale sera appliquée sur la molasse, du même ton que cette dernière;
- la restauration des toiles peintes n'a pas encore été attribuée et un appel d'offres sera lancé à des spécialistes. Le Musée d'art et d'histoire a d'ores et déjà été intégré dans les travaux. Il est précisé que la grande peinture sera restaurée sur place, ne pouvant être déplacée;
- si certaines pierres sont saines, elles seront simplement brossées, d'autres devront être enlevées;
- les relations avec la Mission d'Italie sont bonnes et ces travaux ne devraient pas poser de problèmes, hormis le bruit. Le grand salon est le bureau de l'ambassadeur. Le site étant souvent visité, des arrangements seront trouvés si nécessaire (installations provisoires).

La commission souhaitant se rendre sur place, une prochaine séance sera consacrée à une visite des lieux, sous la direction de M<sup>me</sup> Palfi.

### **Séance du 21 novembre 2007**

*Visite des lieux sous la conduite de M<sup>me</sup> Véronique Palfi, historienne de l'art, M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et M. Dunant, architecte*

M<sup>me</sup> Palfi commente avec grande compétence la visite du château.

#### *Salon du premier étage*

M<sup>me</sup> Palfi relève que c'est lorsque le château est devenu la propriété de l'impératrice Joséphine de Beauharnais qu'il a pris le nom de château de l'Impératrice. Plusieurs propriétaires se sont succédé. Le grand salon, pièce de prestige

de la demeure, a conservé un décor quasiment d'origine. Le travail de stuc est de très grande qualité et les cinq toiles peintes, des marines d'influences hollandaise et française, constituent un ensemble exceptionnel. M<sup>me</sup> Palfi souligne aussi que Genève ne possède pas de nombreux décors de toiles peintes, il en existe à Lancy et dans la maison du Vallon, ce qui confère à ces toiles un statut particulier.

M<sup>me</sup> Palfi fait observer aux commissaires le travail très abouti de ces marines et de la tapisserie travaillée en trompe-l'œil. Historiquement, l'engouement pour ces marines commence à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est souligné à ce propos que les artistes effectuaient souvent leurs tableaux à partir de gravures: parmi les toiles figure une copie d'une gravure de Joseph Vernet réalisée à Rome; la grande toile s'inspire d'une gravure hollandaise; une autre marine a été réalisée à partir d'une gravure d'un artiste d'Anvers. De nombreuses couches de vernis ayant été appliquées, ces derniers sont oxydés et sales, occultant la couleur et la luminosité. Il s'agira de nettoyer la peinture afin que celle-ci recouvre son aspect d'origine et de restaurer les toiles accidentées, voire déchirées. M<sup>me</sup> Palfi attire l'attention des commissaires sur le travail très élaboré du stuc au-dessus de la cheminée et le raffinement des rocailles et souligne qu'il est possible que les stucateurs du château de Crans aient travaillé dans ce salon. M<sup>me</sup> Palfi donnera encore quelques détails sur l'origine des peintures, généralement faites en atelier, et sur la qualité de la facture des décors et supports. Le travail de restauration, qui durera plusieurs mois, sera effectué par des restaurateurs spécialisés dans la peinture sur toile: une attention particulière doit être apportée à l'opération afin de ne pas endommager les pigments. Les installations électriques seront refaites et dissimulées autant que faire se peut.

La visite permettra encore d'admirer d'autres panneaux peints du style Bouchet, dans la cage d'escalier et l'entrée. M<sup>me</sup> Palfi soulignera que le salon du rez-de-chaussée a été l'objet de plusieurs interventions, le décor actuel datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle relève aussi que l'impératrice Joséphine n'a que peu séjourné dans cette demeure et que les propriétaires successifs ont effectué des travaux, qui n'ont pas toujours été respectueux des caractéristiques du lieu.

#### *A l'extérieur*

M<sup>me</sup> Palfi fait remarquer les traces des diverses interventions. La première maison date de 1501, une maison haute qui perdurera jusqu'en 1630, date à laquelle un corps de bâtiment sera rajouté. Des travaux importants seront entrepris, à un coût supérieur au coût d'achat de la maison elle-même. La maison sera encore transformée par un nouvel acquéreur qui lui donne son aspect maison de maître. La position stratégique du bâtiment, à la limite entre la République de Genève et le Pays de Gex, explique que cette demeure a notamment servi de domicile à Ami Perrin, chef du parti libertin, et de refuge à ses amis, opposés aux Réformateurs.

L'arrière du bâtiment permet de distinguer le volume de la maison haute et la partie rajoutée en 1630. A l'arrière de la cour se trouvaient les dépendances qui ont été transformées en appartements aujourd'hui loués. Des informations complémentaires sont données sur le sol, terrain plat à l'origine et qui devra être rétabli, et le mur d'enceinte qui sera consolidé et crépi comme à l'origine.

### **Séance du 19 décembre 2007**

#### *Position des groupes et vote*

Le représentant du groupe radical votera le crédit. Il souligne que la rénovation est nécessaire. Il trouve cependant regrettable que seule une partie des travaux soit faite, alors que la bâtisse, dans son ensemble, en aurait besoin et que d'autres interventions devront encore avoir lieu dans les années à venir. Il se demande, à voir l'état du bâtiment, si la Gérance immobilière municipale visite parfois ces lieux. Il relève que des trous ont été faits dans les boiseries et les toiles pour y installer des prises électriques et avoue ne pas comprendre comment un locataire peut faire cela, même s'il s'agit de l'ambassadeur d'Italie.

La représentante du Parti socialiste signale que son groupe votera le crédit. Elle souligne toutefois qu'un effort pédagogique devrait être fait par la Ville et que l'on devrait rappeler aux locataires la valeur de ces immeubles et leur responsabilité de locataires.

Le représentant du groupe des Verts explique que les Verts sont partagés. Ce château fait partie du patrimoine, certes, mais les Verts attendaient plutôt des propositions pour des logements dont les habitants manquent. Après le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, des travaux sont maintenant demandés pour un château. Il ajoute qu'il s'abstiendra. Une précision lui est donnée par sa collègue sur le refus du Canton de subventionner cette restauration et par la représentante socialiste qui confirme que le Canton n'a pas pour politique de financer les collectivités publiques.

Le représentant du groupe libéral partage l'avis du représentant du groupe radical. Il relève qu'il appartient à la Ville et non au locataire d'effectuer les travaux tels que l'installation de prises électriques. Ce patrimoine appartient à la Ville, qui encaisse de jolies sommes comme loyers. Il est d'avis qu'il faut remettre le bâtiment en état, eu égard aussi aux personnalités importantes accueillies dans ces lieux.

Le président de la commission précisera encore que certaines toiles ont été endommagées par l'effritement du mur et qu'il ne s'agit pas là de vandalisme et qu'il s'agit de nuancer les propos.

Les représentants du groupe démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre disent voter ce crédit. Le représentant du groupe A gauche toute! votera le

crédit et rappelle que le patrimoine de la Ville comporte d'autres bâtiments que le magistrat proposera à la rénovation.

Soumise au vote, la proposition PR-568 modifiée est acceptée par 13 oui (2 Ve, 1 L, 2 DC, 2 AGT, 1 R, 3 S, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

### *PROJET D'ARRÊTÉ I MODIFIÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 396 000 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment et la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 396 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 25 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 60 000 francs – ligne N° 012.066.02 du crédit d'études voté le 10 février 1998 (PR-300) – et un montant de 127 500 francs – ligne N° 012.066.03 du crédit d'études voté le 25 mai 2002 (PR-175) – soit un montant total de 2 583 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*PROJET D'ARRÊTÉ II MODIFIÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 377 900 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 377 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 377 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Annexe:* présentation PowerPoint (voir sur [intraCM/documents/annexes](#) aux propositions et rapports)

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).**  
Voter près de 3 millions de francs pour la restauration d'un château, acquis par la Ville en 1983 pour 12 millions de francs, peut paraître cher, mais il s'agit d'une demeure qui a traversé les époques du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours et qui appartient désormais à notre patrimoine. La commission des travaux s'est rendue sur place, elle a pu se rendre compte de la nécessité des travaux, qui ont été votés pratiquement à l'unanimité – moins une abstention.

Quant à moi, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les intervenants des services de la Ville qui nous ont accompagnés dans notre visite, ainsi

que les architectes, car nous avons eu droit à des présentations de qualité. La commission a été très intéressée par cette proposition, que je vous invite naturellement à voter.

*Premier débat*

**M. Georges Queloz (L).** Les libéraux voteront cette proposition. Effectivement, les commissaires de la commission des travaux se sont rendus sur place et ont vu l'importance de ce patrimoine.

Mesdames et Messieurs, si je prends la parole, c'est pour dire que j'espère voir sur ce chantier le panneau portant l'indication du montant de la dépense que nous faisons. Je rappelle quand même à ce Conseil municipal que, dans chaque proposition, un montant est prévu pour le panneau de chantier. Dans une récente proposition, ce montant était de 4500 francs. D'ailleurs, je m'étonne que nous votions un crédit pour ces panneaux, puisque généralement, pour les constructions privées, ce sont les entreprises qui financent ce genre de panneau, au prorata de leur mandat.

**M. Gilbert Schreyer (UDC).** L'Union démocratique du centre étant le parti de la patrie, nous voulons défendre notre patrimoine! Nous voterons donc ces deux crédits.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Je serai brève pour défendre quatre siècles, ou à peu près, de patrimoine genevois bâti. Ce domaine de Pregny-La Tour a été constitué à partir des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. La maison qui s'y trouve actuellement a pris sa forme à peu près au XVIII<sup>e</sup> siècle en conservant des éléments antérieurs. C'est également à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'elle s'est dotée d'un magnifique cycle de toiles peintes et d'autres décors peints et en stuc qui s'y trouvent encore actuellement, dans un très bon état de conservation. C'est certainement un des rares décors de toiles peintes du XVIII<sup>e</sup> siècle conservés dans le canton et vraisemblablement le seul qui soit entre les mains de la Ville de Genève.

Ce bâtiment, et son décor, a été classé en 1954; il a été acheté par la Ville il y a vingt-cinq ans, en 1983. Depuis la date du classement, et encore moins depuis la date de l'achat par la Ville, ce bâtiment n'a vu aucuns travaux d'entretien, ou seulement des travaux minimes. Il est donc temps maintenant de s'en occuper, particulièrement pour l'enveloppe du bâtiment, puisque c'est le crédit qui nous est demandé, et pour ces fameuses toiles peintes.

C'est évidemment avec enthousiasme que le groupe socialiste votera ce crédit. Je profiterai néanmoins de l'occasion pour faire une remarque, que j'ai faite en commission et qui m'est peut-être personnelle, mais qu'il serait à mon sens utile d'enregistrer un jour et de mettre à exécution. Je pense qu'il y a un grand travail pédagogique à faire de la part de la Ville de Genève – particulièrement de la Gérance immobilière municipale, puisque c'est elle qui gère le patrimoine de la Ville – vis-à-vis des locataires qui occupent ces lieux. En nous rendant sur place, nous nous sommes rendu compte que, dans la pièce où se trouvent ces toiles peintes du XVIII<sup>e</sup>, M. l'ambassadeur d'Italie fumait un gros cigare! Evidemment, après le nettoyage de ces toiles, nous espérons que des mesures seront prises pour les conserver dans le meilleur état possible.

Ce n'est là qu'un exemple: il y a beaucoup de bâtiments appartenant à la Ville, y compris des logements d'ailleurs, qui ont un intérêt patrimonial et dans lesquels les occupants, simplement par méconnaissance, parce qu'on ne les a jamais informés, ne se conduisent pas toujours comme ils le devraient. Il serait bon que la Ville, un jour, entreprenne un travail de pédagogie vis-à-vis de ses locataires.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Le groupe des Verts acceptera également ce crédit. Je ferai au préalable une petite remarque, qui aurait peut-être dû figurer dans le rapport: il ne s'agit pas d'un château – je crois que c'est là un abus de langage – mais d'une maison de maître qui a toute une histoire, comme l'a expliqué ma préopinante, et qui a abrité notamment Ami Perrin et ses amis, opposés à la Réforme. C'est donc un lieu chargé d'histoire, qui rappelle des souvenirs à Genève et qui appartient à la Ville de Genève.

A cet égard, suite aux discussions que nous avons eues au sein du groupe des Verts, je pense qu'il serait judicieux de discuter une fois non seulement de l'état de notre patrimoine, mais aussi de la destinée de ce patrimoine. A la lecture du rapport, vous avez pu constater que l'Etat n'entre pas en matière pour subventionner la rénovation d'un bâtiment qui, finalement, le concerne aussi puisqu'il en tire quand même certains bénéfices, s'agissant de la Mission permanente d'Italie. En conséquence, nous pourrions imaginer, d'une part, que l'Etat soit plus généreux, mais je ne reviendrai pas ici sur cette question qui oppose régulièrement l'Etat et la Ville. D'autre part, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure la Ville ne devrait pas avoir un débat politique par rapport à ce type de patrimoine: en tant que propriétaires, quelle est notre responsabilité en matière d'entretien et ne pourrions-nous pas envisager éventuellement – c'est là une question totalement ouverte – de nous séparer de certains biens?

En l'occurrence, compte tenu du retour sur investissement attendu, du loyer relativement élevé de ce bâtiment, nous n'avons pas de velléité de nous séparer de

cet objet – et ce malgré l'abstention d'un commissaire Vert en commission. Mais je pense qu'il faudrait une fois approfondir ces questions concernant le patrimoine de la Ville de Genève.

Cela dit, je suis absolument convaincue que cette rénovation est une très bonne affaire, qu'elle est non seulement utile, mais nécessaire en l'état actuel. Nous craignons un peu qu'à terme d'autres demandes de crédit soient présentées pour le même bâtiment, auquel cas la facture sera évidemment plus élevée. Néanmoins, le groupe des Verts se prononce en faveur de ce crédit, moyennant les quelques réserves dont je viens de vous faire part.

**M. Rémy Burri (R).** Le groupe radical acceptera cette demande de crédit, car ce bâtiment mérite une rénovation, une remise à niveau. Par contre, je ferai quelques remarques sur le temps écoulé avant d'entreprendre ces travaux. Cela fait vingt-cinq ans que la Ville est propriétaire de ce bâtiment et c'est maintenant qu'elle se décide. Or, lorsqu'on tarde à faire des travaux, les coûts sont toujours plus élevés. Nous espérons donc que les services de la Ville prévoient dorénavant ce genre de travaux un peu plus tôt.

Par ailleurs, j'abonde complètement dans le sens de la préopinante, M<sup>me</sup> Brunier. Lors de la visite, nous avons vu des choses assez affolantes au niveau de l'utilisation de ce bâtiment. Je ne peux que recommander à la magistrature en charge et à la Gérance immobilière municipale de veiller à ce que les locataires soient sensibilisés sur leurs droits et leurs obligations.

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, je ne vais pas remettre en question ce qu'a déclaré mon camarade de parti. J'aimerais attirer votre attention sur la rédaction de ce rapport, en page 2, où on nous apprend que ce bâtiment a été classé par le Conseil d'Etat et que le Canton refuse d'allouer une subvention pour sa rénovation. Je trouve cette décision regrettable de la part de l'Etat. J'ai lu la motivation: pour moi, elle ne tient pas. Vous vous souviendrez de ma remarque lorsque nous aborderons, lors d'une future séance, la proposition PR-590 et mon rapport de minorité, portant sur la subvention aux travaux de réfection des façades de l'église du Sacré-Cœur – dans ce cas-là, il y avait peut-être d'autres parrainages beaucoup plus puissants, du côté de l'administration municipale...

En l'occurrence, je regrette et je stigmatise l'attitude de l'Etat par rapport à un bien patrimonial dont M<sup>me</sup> Brunier a relevé fort justement la valeur. Je trouve vraiment malheureuses la décision de refuser une subvention et, surtout, les explications du conservateur cantonal des monuments à l'appui de ce refus. Mesdames

et Messieurs, je vous invite à vous en souvenir lorsque nous débattons de la proposition PR-590 relative à l'église du Sacré-Cœur.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je voudrais dire ma satisfaction de voir que la proposition du Conseil administratif en vue de la rénovation de ce bâtiment va recueillir l'unanimité de ce Conseil municipal, du moins je l'espère. En ce qui concerne le panneau de chantier, Monsieur Quelo, sachez qu'il y en aura un. Comme vous, je me soucie que les nombreux chantiers que conduit la Ville de Genève soient identifiables. Je suis aussi sensible au fait que les citoyens doivent savoir où passe leur argent, c'est une démarche civique que de le leur montrer. En l'occurrence, le château de l'Impératrice est exceptionnel et il n'est pas du tout honteux d'investir dans ce type de bâtiment.

Pour répondre à M. Hämmerli, je dirai qu'en effet nous avons un effort à faire concernant le patrimoine. Je constate une sorte de repli de la part de l'Etat en matière d'investissements sur le patrimoine. Dans cette période difficile pour les finances publiques, il s'agit de montrer l'exemple, de montrer que la protection du patrimoine a un intérêt au niveau touristique, qu'il y a un retour sur investissement immédiat, compte tenu du nombre de touristes qui passent, été comme hiver, dans notre ville. Alors que le tourisme était auparavant plus saisonnier, aujourd'hui, de nombreux touristes affluent toute l'année, le week-end et en semaine, et les bâtiments patrimoniaux de ce type sont un excellent but de visite.

Je dirai une dernière chose à l'intention de M<sup>me</sup> Contat Hickel. Cette proposition s'insère dans la nouvelle stratégie initiée par mon prédécesseur grâce au plan financier d'investissements. Ce dernier est un outil de travail qui nous permettra de planifier systématiquement ce genre de travaux, à court ou à long terme. Nous pourrons ainsi revisiter toute une série de bâtiments qui nécessitent d'être rénovés ou d'être entretenus régulièrement, de sorte à ne pas déboursier des sommes par trop importantes et à maintenir notre patrimoine en bon état.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I modifié par la commission est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II modifié par la commission est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 396 000 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment et la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 396 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 25 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 60 000 francs – ligne N° 012.066.02 du crédit d'études voté le 10 février 1998 (PR-300) – et un montant de 127 500 francs – ligne N° 012.066.03 du crédit d'études voté le 25 mai 2002 (PR-175) – soit un montant total de 2 583 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 377 900 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 377 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 377 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 740 400 francs destiné à la construction de nouvelles volières pour le parc aux animaux du bois de la Bâtie, dans le cadre des mesures prophylactiques contre la grippe aviaire, situé chemin du Bois-de-la-Bâtie 28, parcelle N° 1521, feuille N° 92, commune de Genève (PR-581 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Linda de Coulon.**

La commission des travaux, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié ladite proposition lors de sa séance du 5 décembre 2007.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour ses notes de séance.

---

<sup>1</sup> Proposition, 2646.

## **Préambule**

La proposition du Conseil administratif a été établie de manière exceptionnellement bien circonstanciée.

La lutte contre le développement de la grippe aviaire nécessite des travaux urgents au parc du bois de la Bâtie afin d'assurer un confinement des oiseaux et des conditions de sécurité sanitaire du personnel du parc simplement conformes aux dispositions légales actuelles.

## **Séance du 5 décembre 2007**

*Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Affentranger, architecte au même service, et de M<sup>me</sup> Evelyne Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement*

M<sup>me</sup> Cottu est le moteur de ce projet dans son aspect sanitaire. Il s'agit de répondre aux prescriptions cantonales et fédérales, qui imposent une protection des oiseaux du parc du bois de la Bâtie pendant la période hivernale, les mettant notamment à l'abri des déjections des oiseaux migrateurs.

La conception du parc actuel est obsolète. Les confinements imposés l'année précédente ont entraîné une mortalité inhabituelle chez les oiseaux. Des grues se sont même entretuées.

Les oiseaux ont pu échapper au confinement durant l'hiver 2007/2008, mais celui-là sera à nouveau imposé à la moindre alerte. La Ville ne possède aucune infrastructure décente permettant d'abriter ces volatiles qui seront alors tous euthanasiés.

En l'absence d'infrastructures suffisantes, des aménagements de fortune ont été installés pendant la période de confinement précédente: tunnel plastique, utilisé ordinairement par les maraîchers, bâches provisoires, voire permanentes, recouvrant certaines volières au toit grillagé, regroupement de volailles confinées dans les deux pavillons actuels dont l'éclairage naturel est insuffisant, etc. En résumé, ces aménagements ne répondent plus du tout aux besoins du parc. Ils doivent être impérativement revus en vue de se conformer simplement aux normes légales.

La collaboratrice du Service des bâtiments présente le projet dans ses grandes lignes, plans à l'appui. Les bâtiments actuels devront être démolis. Ils seront remplacés par une grande volière à toit haut (10 mètres) assurant le maximum de transparence et à l'intérieur de laquelle plusieurs habitacles à toit plus bas prendront place (volières dans la volière). L'installation des pavillons contenus à l'intérieur de la grande structure facilitera notamment les travaux de nettoyage et de désinfection.

Cet ensemble sera entouré des arbres environnants (auxquels on ne touchera pas, assure le chef du Service des bâtiments). Il présente une toiture plate et végétalisée sur laquelle les oiseaux sauvages pourront déambuler. Le grillage, bien que très résistant, sera le plus transparent possible. Sa maille en câble inox sera fixée de manière pratiquement invisible, un peu à l'image de ce qui s'est fait à Berne, précise encore la cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement.

Suite à de nombreuses questions des commissaires, les précisions suivantes sont encore apportées par les collaborateurs de la Ville:

- quand le parc a-t-il été créé? En 1874. Il a évolué au cours des années par l'adjonction successive de modules;
- un inventaire des espèces a-t-il été dressé dès l'ouverture? Il s'agissait avant tout d'abriter des espèces indigènes, mais le parc a été victime de sa popularité. En principe, les oiseaux sont remplacés. Lorsqu'un groupe de canards s'installe spontanément sur les lieux, il est difficile d'intervenir;
- un commissaire déplore la démolition de certaines installations qui servent également d'abri aux visiteurs. Pourrait-on maintenir ces abris? En fait, ils ne seront plus vraiment nécessaires, compte tenu de la nouvelle conception du parc;
- le vétérinaire cantonal a-t-il participé à l'élaboration du projet? Oui, il a été consulté au niveau de l'application des dispositions légales;
- pourquoi le coût des travaux est-il aussi important? La conception de la structure principale (haute et légère) implique une étude approfondie en génie civil. Les tarifs usuels ont été appliqués;
- quid de la problématique des rongeurs qui s'emparent de la nourriture destinée aux oiseaux? On tente de leur en bloquer l'accès au moyen d'artifices usuels;
- y a-t-il un recensement des animaux vivant dans le parc? Oui. A l'origine, les espèces étaient indigènes. Les espèces plus exotiques sont venues plus tard. Hormis les perruches, on essaie de revenir en arrière vers quelque chose de plus simple;
- un regroupement des animaux de même espèce des différents sites de la Ville est-il envisageable? Il ne serait pas vraiment approprié, notamment en raison de l'absence d'une surface unique suffisante et de la forte fréquentation des lieux le dimanche, surtout au bois de la Bâtie. Par rapport aux volatiles de l'île Rousseau, il est relevé que seuls les oiseaux domestiqués peuvent faire l'objet d'un confinement;
- le projet présenté est-il provisoire? Non, mais il peut constituer une première étape d'un projet paysager plus global;

## Proposition: construction de volières au bois de la Bâtie

- les nouvelles constructions laisseront-elles une place suffisante à la lumière naturelle? Oui, cela grâce à la hauteur élevée de la structure principale;
- quelle sera la durée de vie du filet des volières? Les mailles, prévues en inox, seront extrêmement résistantes et auront une durabilité quasi illimitée;
- quel est le degré d'urgence des travaux projetés? Elevé. Lors de la crise précédente, les installations ne répondaient pas aux prescriptions en vigueur. Des dérogations, qui ne seront sans doute pas reconduites, avaient néanmoins été accordées à titre exceptionnel (cf. annexe jointe au présent rapport);
- peut-on estimer la valeur des animaux? Un paon ou une marmotte peut valoir 200 francs. Dans les faits, le parc procède plutôt à des échanges avec les parcs animaliers d'autres cantons. Le choix des animaux se fait par les animaliers, en accord avec le vétérinaire cantonal. Dans le cas du lynx, il a fallu attendre deux ans;
- l'abandon sauvage de lapins et de tortues représente-t-il une nuisance pour le parc? La situation est difficile à gérer.

La dernière question porte sur la requête en autorisation de construire et la durée des travaux. La requête a bien été déposée et les travaux dureront environ cinq mois et ils seront précédés d'une grande préparation de chantier.

A l'issue de cette audition, le président de la commission remercie encore chaleureusement M<sup>me</sup> Cottu pour toute l'activité déployée au sein du Service des espaces verts et de l'environnement qu'elle quittera définitivement à la fin de l'année.

*Discussion et vote*

Les commissaires sont convaincus de la nécessité d'accepter ce crédit, à l'exception de l'un d'entre eux, qui s'abstiendra car il déplore la disparition des pavillons actuels. Il aurait souhaité l'installation des volières à un autre endroit.

Soumise au vote, la proposition PR-581 est acceptée par 13 oui (2 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 AGT, 2 DC, 1 R, 1 L) et 1 abstention (L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexe:* liste des oiseaux qui ont bénéficié d'une dérogation lors du confinement précédent

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)  
DE LA VILLE DE GENEVE

---

LISTE « DEROGATION » CONCERNANT LES OISEAUX :

*Dans les anatidés :*

- 4 cygnes tuberculés
- 70 canards
- 42 oies de races différentes d'origine sauvage

*Dans les gruidae :* ➤ 4 oies de Numidie

*Dans les phasianidés :* ➤ 16 paons

LISTE DES OISEAUX QUI SERONT CONFINES EN VOLIERES, COUVERTES DE BACHES :

*Dans les anatidés :*

- 4 oies domestiques
- 16 canards de races différentes

*Dans les gallinacés :*

- 55 poules de races différentes
- 10 faisans de races différentes
- 9 dindes bronzées
- 6 pintades

*Dans les limicoles :*

- 6 avocettes
- 2 vanneaux
- 1 huitrier pie

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).**

Une seule séance a suffi à la commission pour conclure sur cet objet. Lorsqu'on parle de grippe aviaire, tout le monde s'en émeut, surtout lorsque le danger nous est annoncé par la Berne fédérale. Il semblerait que l'alerte soit passée et qu'il n'y ait plus de danger, mais M<sup>me</sup> Cottu, responsable de ce dossier pour la Ville, nous a sensibilisés au fait qu'il y avait toujours un problème et que nous devons nous mettre en conformité avec les prescriptions cantonales et fédérales. Je vous invite donc à voter cet objet aussi rapidement que la commission des travaux a pu le faire.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT).** Notre groupe A gauche toute! considère que le risque d'une épidémie de grippe aviaire est réel et nous soutenons donc cette proposition en vue de construire de nouvelles volières dans le parc des animaux du bois de la Bâtie, à titre de mesure préventive. Pour nous, la santé de la population passe avant tout et il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protéger. C'est la raison pour laquelle nous voterons sans aucune réserve cette proposition.

**M. Georges Queloz (L).** Le groupe libéral votera également cette proposition pour être en règle avec les dispositions relatives à la grippe aviaire. Néanmoins, je vous propose, Mesdames et Messieurs, une recommandation concernant la démolition des deux petites constructions en bois reliées par un même toit. Je trouve que cette démolition est un massacre, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission. En effet, elles n'ont pas été construites exclusivement pour y mettre un poulailler, mais elles servent aussi de lieu où l'on peut s'abriter lors d'un orage passager, où l'on peut se mettre un moment à l'ombre, je pense notamment aux personnes âgées. On pourrait donc imaginer une autre affectation, permettant aux visiteurs de disposer d'un point d'eau, ou de pouvoir manger un sandwich, par exemple.

De plus, sur le plan architectural, ces constructions sont dignes d'intérêt et nous pourrions d'ailleurs nous en inspirer pour les bancs de glaces sur la rade. Il doit être possible de construire les volières à un autre endroit et de maintenir ces baraques, voire de déplacer celles-ci, mais cela engendrerait bien sûr des coûts supplémentaires. J'invite donc le Conseil municipal à suivre la recommandation suivante:

*Projet de recommandation*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif le maintien des deux constructions existantes en bois dont la démolition est prévue, et, par voie de conséquence, de construire les volières à un autre endroit.»

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera ce crédit, ainsi que la recommandation des libéraux.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Le groupe des Verts refusera cette recommandation. En effet, d'une part, j'aurais préféré que M. Queloz fasse cette proposition en commission, pendant que nous étions en train de traiter l'objet. D'autre part, je pense qu'il s'agit là d'un tout autre projet que celui qui nous est proposé.

Cela dit, en ce qui concerne ces volières, il s'agit en fait d'une mise aux normes fédérales et cantonales. Tout le monde en commission était d'accord pour aller vite en besogne, car nous avons entendu qu'une exception avait été faite en 2003 pour confiner ces volailles d'une autre manière, mais qu'il y avait eu pas mal de décès d'animaux, qui s'étaient même entretués, du fait que les conditions de confinement n'étaient pas bonnes.

Je souhaiterais ici profiter de l'occasion, puisqu'il s'agissait de la dernière prestation de M<sup>me</sup> Cottu devant la commission des travaux, pour la remercier du travail qu'elle a fait. C'est peut-être un peu tardif, néanmoins je souhaiterais, Monsieur le magistrat, que vous transmettiez à M<sup>me</sup> Cottu les remerciements du groupe des Verts, ainsi que ceux de tous les membres du Conseil municipal.

**M. Rémy Burri** (R). Je commencerai par la recommandation du groupe libéral. Le projet que nous avons vu en commission est très intéressant et il a été très bien présenté. Comme l'a déjà relevé M<sup>me</sup> Contat Hickel, c'est un beau projet de M<sup>me</sup> Cottu, et garder ces bâtiments existants ne nous paraît pas pertinent. Le groupe radical n'acceptera donc pas cette recommandation.

Par contre, concernant le projet lui-même, nous voterons ce crédit, car il répond à plusieurs besoins. L'endroit va rester un lieu de promenade attractif et très sympathique, avec des volières d'architecture moderne répondant aux nouvelles normes fédérales et cantonales en matière de grippe aviaire. Elles permettront de protéger les animaux, et nous indirectement, pendant les périodes d'alerte.

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur la recommandation du groupe libéral. Monsieur le président, vous direz à M. Queloz qu'il est un comique, car ces deux petits baraquements n'ont aucune valeur patrimoniale! Nous sommes enthousiasmés par ce qui nous est proposé par les services de la Ville. C'est un excellent projet répondant tout à fait aux normes et nous faisons entièrement confiance au Service des bâtiments et au Service des espaces verts et de l'environnement pour ces volières.

**M. Georges Queloz** (L). Je dirai d'abord que nous sommes en droit de déposer un amendement ou une recommandation à n'importe quel moment. En l'occurrence, j'ai voulu m'en référer à mon groupe et lui faire partager cet avis: lors de notre caucus, tout le monde était d'accord pour dire que ces deux constructions s'intègrent parfaitement au lieu et qu'elles peuvent avoir une autre vocation, notamment d'offrir un point d'eau pour faire chauffer un biberon, par exemple. Il n'y a pas tant d'endroits à Genève où l'on peut se promener en plein air, à part le Jardin botanique ou le stade du Bout-du-Monde pour les plus sportifs. Il faut voir le monde qui se promène la journée au bois de la Bâtie! Les enfants adorent! J'ai quatre petits enfants, je vais souvent avec eux au bois de la Bâtie et je sais de quoi je parle. Il y a certes des W.-C. situés un peu plus loin, mais il n'y a pas d'endroit où s'arrêter pour manger un sandwich, se désaltérer, ou changer un enfant.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (AGT). Le groupe A gauche toute! refusera également la recommandation des libéraux.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Merci pour M<sup>me</sup> Cottu, Madame Contat Hickel! Je lui enverrai un petit mot dans son village de la Drôme provençale pour lui transmettre vos remerciements; je crois que cela la touchera. Elle a été une excellente cheffe de service.

Monsieur Queloz, on ne va pas changer le projet maintenant. Votre recommandation part certainement d'un bon sentiment, mais je crois que c'est trop tard.

Avec le SEVE et les services de mon collègue Rémy Pagani, nous essayons d'améliorer le cadre de vie des oiseaux et des animaux du bois de la Bâtie. Comme l'a dit Georges Queloz – un article dans la *Tribune de Genève* corroborait cela la semaine passée – c'est un endroit très apprécié par la population genevoise. On peut voir différents animaux dans le minizoo et, comme le précisait un reportage de *30 millions d'amis*, ce sont des cabossés de la vie, qui ont parfois été maltraités, que nous avons recueillis et qui, maintenant, vivent d'une manière paisible. Je pense que nous continuerons dans ce sens.

J'ai reçu des lettres de protestation de quelques citoyennes et citoyens me disant qu'ils n'aimaient pas voir les animaux enfermés. Moi non plus! Il est préférable que les animaux soient en liberté. Mais je relève, par exemple, que les chevaux sauvages de Mongolie ont été réintroduits dernièrement alors qu'ils avaient disparu, et cela grâce à un zoo d'Allemagne où il y en avait encore. C'est dire que les zoos sont parfois utiles.

*Deuxième débat*

*Mise aux voix, la recommandation de M. Queloz est refusée par 50 non contre 8 oui.*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (1 abstention).**

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 740 400 francs destiné à la construction de nouvelles volières pour le parc aux animaux du bois de la Bâtie, dans le cadre des mesures prophylactiques contre la grippe aviaire, situé chemin du Bois-de-la-Bâtie 28, parcelle N° 1521, feuille N° 92, commune de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 740 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

- 6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs (PR-583 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission des travaux s'est réunie le 23 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la qualité et la diligence de ses travaux.

**Séance du 23 janvier 2008**

*Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Francis Gremion, adjoint de direction du Service du génie civil, ainsi que de MM. Jean-Pierre Zoller, Alexandre Prina, Sylvain Girard et M<sup>me</sup> Pascale Roulet, du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

M. Macherel présente l'image directrice des collecteurs et systèmes unitaire et séparatif de la Ville de Genève avant d'entamer les propositions.

M. Gremion explique que, pour la proposition PR-583, tout est rassemblé dans des collecteurs en bordure du lac et dirigé vers une station de pompage et d'épuration. A un moment donné, il a été souhaité de faire partout du séparatif. Ensuite, on s'est rendu compte que les eaux de pluie ne sont pas très propres. On ne peut pas les rejeter directement dans le lac. Il a donc été décidé de laisser le centre-ville en réseau unitaire. M. Gremion présente sur un plan l'emplacement du chemin, proche de la place des Nations. De nombreux plans localisés de quartier sont en cours. La proposition concerne celui qui fait l'objet de la construction de trois barres d'immeubles. Les travaux de la première barre sont pratiquement terminés et il faut raccorder les collecteurs à une tête de collecteur (explications du système actuel sur un plan). Lorsqu'un des collecteurs aura été réalisé, il faudra aménager provisoirement le chemin Mon-Soleil pour en garantir l'accès. M. Gremion explique qu'il sera nécessaire, en 2010, de revenir devant la com-

---

<sup>1</sup> Proposition, 3590.

mission pour obtenir un crédit permettant de réaliser l'aménagement de tout le chemin. La demande de crédit concerne un montant de plus de 700 000 francs. Un carrefour devra probablement être étudié et transformé dans le cadre d'un prolongement en direction de Ferney-Voltaire et de l'arrivée du tram qui montera jusqu'au Grand-Saconnex. Diverses coupes montrent quelques aspects de ce chemin.

Un commissaire pense, concernant le programme des travaux, qu'on aurait dû les exécuter avant l'arrivée des habitants.

M. Gremion espère que le vote interviendra rapidement pour que les travaux puissent débiter bientôt.

Le même commissaire répond que, même si le Conseil municipal vote rapidement ce crédit, on ne pourra pas commencer rapidement les travaux. Le commissaire est étonné par le planning proposé.

Une commissaire demande si ce qui est appelé «travaux provisoires» figure sous les «divers» de la proposition.

M. Gremion lit, proposition en main, quelques postes qui concernent cet aménagement provisoire dont une partie pourra être utilisée comme solution définitive.

#### *Discussion de la commission*

Une commissaire libérale n'habite pas loin de l'endroit où se dérouleront les travaux et elle signale que la structure d'une des barres est pratiquement déjà construite. Il y a urgence à voter la proposition, les travaux étant obligatoires. Elle acceptera la proposition.

Un commissaire démocrate-chrétien s'engage à rédiger au plus vite le rapport pour que le sujet puisse passer rapidement en séance plénière. Son parti fera tout pour le bien-être des habitants.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate avec stupéfaction que l'on a une proposition pour des travaux dans un secteur qui sera habité prochainement. Il ose espérer que des mesures d'urgence ont été prises concernant les autorisations. Si l'on suivait la procédure habituelle, les locataires ne pourraient pas habiter le nouvel immeuble. Son groupe votera ce crédit.

Un commissaire radical répète qu'il faut voter le crédit, mais il relève que l'on peut se demander comment fonctionnent certains services. La Ville de Genève se réveille seulement lorsque les bâtiments sont construits. Quoique l'on fasse, certains travaux seront exécutés lorsque les gens habiteront les immeubles. On aurait dû faire ces travaux auparavant.

Une commissaire des Verts dit que son groupe se joint aux commentaires ci-dessus. Elle se pose la question du décrochement du trottoir. Lorsque l'on a une bande podotactile, un tel aménagement ne devrait pas être nécessaire. Le groupe des Verts votera le crédit.

Une commissaire d'A gauche toute! précise que son groupe votera ce crédit urgent.

Un commissaire socialiste précise que son parti votera le crédit.

#### *Vote de la commission*

Mise aux voix, la proposition PR-583 est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexe:* présentation PowerPoint (voir sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports)

**M. Alain de Kalbermatten, rapporteur** (DC). Nous voilà face à une proposition très classique pour la commission des travaux. C'est une banale demande de crédit pour la mise en place d'un système séparatif pour un nouvel immeuble locatif sur la commune de Genève. Cependant, il est de mon devoir de rapporteur de vous dire que, malgré notre accord total sur le sujet, nous avons été surpris par l'urgence de cette proposition. En effet, les futurs habitants emménageront en juillet 2008 et notre commission a été saisie de cette proposition seulement le 23 janvier 2008: sans la diligence des commissaires et du bureau pour aborder ce sujet aujourd'hui, le Conseil municipal n'aurait été concerné par ce crédit qu'en mai ou en juin 2008.

Chers collègues, vous connaissez parfaitement la longueur des procédures pour la mise en œuvre de chantiers. C'est pourquoi je demande aux responsables des services concernés d'avoir l'obligeance, à l'avenir, de présenter les futures propositions dans un délai confortable, pour répondre au mieux aux attentes démocratiques et pratiques de la population genevoise.

#### *Premier débat*

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Le groupe socialiste votera évidemment ce crédit. Je voudrais apporter un petit correctif par rapport à ce que vient de dire M. de

Kalbermatten: ce ne sont pas les services de la Ville qui ont tardé à nous présenter cette proposition. En fait, cette proposition a été préparée il y a déjà plusieurs années, elle devait nous être présentée il y a quatre ans environ, mais elle a pris du retard car les services de la Ville attendaient le démarrage du chantier de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), situé à côté, pour pouvoir faire ces travaux de canalisation. Or ledit chantier a été bloqué suite à des vices de forme dans les procédures d'adjudication des travaux. Voilà pourquoi les services de la Ville ont attendu pour nous présenter cette proposition.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). Bien entendu, le groupe A gauche toute! votera cette proposition. En l'occurrence, il faudrait prévoir à l'avance les réseaux d'égouts et d'écoulements des eaux, au moment où les plans localisés de quartier sont établis, car il est difficile d'étudier ces sujets en une séance, rapidement. Il serait également intéressant, en matière de réfection des égouts, d'avoir un programme quadriennal, ou même plus, pour que le Conseil administratif puisse faire un contrôle régulier de ces installations et ne pas avoir à présenter des crédits en urgence.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je tiens à remercier la commission des travaux, notamment son président, pour avoir fait diligence dans ce dossier. Il est donc possible d'aller vite, et nous essayerons d'aller aussi vite pour les prochains dossiers. Je remercie également M. Fazio d'avoir rétabli la vérité: ce ne sont pas les services de mon département qui sont responsables du retard, mais le déroulement chaotique du chantier de l'OMPI.

Cela étant, j'en profite pour dire que je trouve incompréhensible d'allouer 30 millions de francs par année pour l'entretien courant des bâtiments et d'intervenir au coup par coup pour l'entretien des canalisations. Je pense qu'il va falloir changer de méthode et introduire dans le budget une somme régulière et importante destinée à la rénovation et à l'entretien des canalisations. La mise en séparatif du réseau me paraît aller de soi, c'est un travail assez répétitif pour la commission des travaux. Je m'engage donc à inscrire, dans le budget 2009, une rubrique permettant d'épargner du travail aux uns et aux autres, dans la mesure où vous nous octroieriez un certain nombre de millions annuellement pour accomplir ces tâches d'entretien.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, soit un montant brut de 782 930 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 782 930 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel.**

La proposition PR-473 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 7 juin 2006. La commission s'est réunie pour examiner cette proposition les 18 octobre, 6 décembre 2006 et 25 avril 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, et les 20 juin, 5 et 19 septembre, 19 décembre 2007 et 9 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel a été désignée rapporteuse en remplacement de M. Alain Dupraz, initialement désigné, mais qui ne siège plus au Conseil municipal.

**Bref historique d'un long processus**

*«1880. Le théâtre à l'italienne règne. D'un côté, la salle omniprésente d'où l'on regarde et où on se regarde, de l'autre la scène, boîte à tout faire qui accueille des décors successifs chargés, entre deux baisses de rideau, d'encadrer l'action, d'en constituer le fond et le contenant. C'est dans ce contexte historique et artistique qu'est construite la Comédie en 1913...»* (extrait de «Une Nouvelle Comédie pour Genève», document réalisé par l'Association pour une Nouvelle Comédie).

Septante-cinq ans plus tard, en 1987, Mathias Langhoff publie son «Rapport» soulignant les insuffisances et la vétusté des équipements scéniques du Théâtre de la Comédie, sis au boulevard des Philosophes. Les sept études qui sont menées par la suite, mandatées par le Conseil administratif et le Conseil municipal, démontrent l'impossibilité de mettre le bâtiment actuel aux normes d'un théâtre de création et d'accueil destiné à rayonner au-delà des frontières du canton. Sur la base de ce constat, la Fondation d'art dramatique (FAD), qui gère la Comédie, et l'Association pour une Nouvelle Comédie (ci-après l'association), créée en 2002 et qui regroupe les professionnels du théâtre, parviennent à la conclusion qu'une nouvelle comédie doit être construite sur un autre emplacement que le lieu actuel. Le programme et le cahier des charges architectural sont établis par l'association en octobre 2002. Le Conseil administratif charge alors le département de

---

<sup>1</sup> «Mémoires 164<sup>e</sup> année»: Proposition, 163.

l'aménagement, des constructions et de la voirie de mettre au point le programme et d'étudier divers sites d'implantation (Jonction, Théâtre de Carouge, Alhambra, Eaux-Vives) en étroite concertation avec la FAD et l'association. Sur la base d'une étude de faisabilité menée au début de 2005, le site de la gare des Eaux-Vives est retenu et il fait l'objet de la présente proposition.

### **Quelle mission artistique, quel cahier des charges et sur quel site?**

Il m'est apparu utile de reprendre ici quelques éléments tirés de l'exposé des motifs de cette proposition, ainsi que de la présentation PowerPoint (annexe 1). Il est rappelé que, de par son positionnement historique, la Comédie, qui a vu passer quelques-uns des plus grands artisans du théâtre européen, est la première institution théâtrale à Genève. Ce statut lui confère un rôle essentiel, celui d'être un pôle de rassemblement et de rayonnement.

#### *La mission artistique de la Nouvelle Comédie*

Celle-ci sert de base au cahier des charges architectural. La Nouvelle Comédie doit être:

- un théâtre de référence quant à la création, classique et contemporaine, notamment et de manière significative, la création locale;
- un théâtre de référence quant à l'accueil, national et international, des productions théâtrales d'envergure et/ou aux scénographies particulières;
- un lieu apte à assumer divers types d'activités annexes, compléments essentiels aux représentations (expositions, ateliers, lectures, etc.);
- un lieu ouvert au public quotidiennement, avec au moins 250 représentations par an;
- un lieu de vie des traditions théâtrales et de transmissions d'un savoir-faire spécifique.

#### *Le cahier des charges architectural*

Il est basé sur trois axes:

- l'accueil du public (hall d'entrée, billetterie, librairie, foyers, restaurant, bar, etc.);
- les salles de spectacle (l'une frontale de 500 places, l'autre modulable de 300 places), de répétition et les loges et entrée des artistes;
- les ateliers (ateliers de décors), les bureaux techniques, l'administration et livraisons.

*Le site choisi est emblématique de Genève et de la région*

L'aire envisagée pour l'implantation du théâtre représente une surface au sol d'environ 6000 m<sup>2</sup>, superposée en partie à l'ouvrage souterrain de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives. Ce site va prendre une valeur importante, réelle et symbolique, comme lieu d'échange et de communication. En occupant le site du CEVA, la Nouvelle Comédie sera facilement accessible tant de la France voisine que du Canton de Vaud par la future ligne.

### **Séance du 18 octobre 2006**

*Audition de MM. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, M. Jean Probst, du Service d'architecture, M. Michel Kullmann, de l'Association pour la Nouvelle Comédie*

Après avoir excusé l'absence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui représente le Conseil administratif à une inauguration le soir même, M. Mugny présente le projet.

### Un résumé de la situation

Le magistrat rappelle que les professionnels du secteur souhaitaient un théâtre d'une certaine dimension pour pouvoir accueillir des spectacles de qualité. L'actuel bâtiment de la Comédie ne peut être restauré et le Conseil administratif, à l'unanimité, est d'avis que Genève doit se doter d'un théâtre d'une certaine envergure. Quatre sites ont été étudiés: la pointe de la Jonction, non retenu, le terrain nécessaire n'appartenant pas à la Ville et impliquerait le déplacement des Transports publics genevois (TPG); le Théâtre de Carouge, non retenu parce que cette option implique la démolition partielle du théâtre et provoquerait des réactions d'opposition très vives, notamment de la part des comédiens; l'Alhambra, non retenu parce que la réalisation d'un tel projet, au milieu d'autres bâtiments, poserait des problèmes insolubles, notamment en matière d'accès; et le site CEVA aux Eaux-Vives. Ce dernier site a été retenu notamment parce que le terrain appartient partiellement à la Ville. La proximité de la gare avec un accès facilité depuis la France, la possibilité de réaliser un nouveau quartier, avec notamment la construction de logements, sont les raisons qui ont justifié l'unanimité autour du projet. La concertation doit se faire encore avec le Canton et la Confé-

dération. S'agissant de la relation entre le projet et le CEVA, le magistrat précise que le projet de la Nouvelle Comédie évoque «2016 avec le projet CEVA», mais il ne peut, pour l'instant, élaborer sur les conséquences de la non-réalisation du projet CEVA sur la construction du théâtre. Le magistrat précisera, en cours d'audition, qu'un retard du CEVA se répercutera sur la réalisation du projet. Si le CEVA devait ne pas se faire, le Conseil administratif souhaiterait quand même la réalisation de la Nouvelle Comédie.

#### Qu'en pensent les professionnels?

M. Michel Kullmann estime, faisant allusion à une conférence de presse de MM. Ferrazino et Mugny, que la métaphore de l'alpinisme peut être utilisée et que «le camp de base a enfin été atteint». Il rappelle l'engagement important des professionnels dans ce projet qui ont élaboré la mission artistique et établi le cahier des charges, éléments qui n'existaient pas jusque-là. Le bâtiment actuel ne permet pas la réalisation de ces objectifs et les attentes des professionnels sont grandes, en matière théâtrale. Il s'agira d'un lieu exceptionnel, même sur le plan suisse, une véritable ruche qui fonctionnera toute la journée, avec la présence des ateliers. Il relève l'écoute rare et précieuse offerte par les divers départements de la Ville et la qualité de la collaboration avec ces derniers depuis six ans.

A la demande d'un commissaire, il mentionne encore les personnes membres de l'association directement concernées, à savoir:

M. Jean-Michel Broillet, éclairagiste, scénographie et chef technique;  
M. Dominique Catton, acteur, metteur en scène et directeur de théâtre;  
M. Alexandre Forissier, ingénieur scénique;  
M. Igor Francesco, architecte et peintre de décors;  
M. Thomas Hempler, éclairagiste et chef technique;  
M. Michel Kullmann, metteur en scène et acteur;  
M. Gilles Lambert, scénographe;  
M. Jean Liermier, metteur en scène et acteur;  
M. Jean-Claude Maret, scénographe;  
M. Pascal Nordmann, auteur et plasticien;  
M<sup>me</sup> Michèle Pralong, collaboratrice artistique;  
M. Sandro Rossetti, architecte et musicien;  
M. Jean-Philippe Roy, éclairagiste;  
M. Léo van Ship, scénographe.

#### L'avis du conseiller culturel aux arts de la scène

M. Rohrbasser relève que le projet présenté n'est pas simplement un théâtre, mais une fabrique de théâtre avec des ateliers, salles de répétition, deux salles de

spectacles et une part importante réservée à l'accueil du public (librairie, expositions, cafétéria, restaurant). Se hasardant à une comparaison, il rappelle que la construction du Grand Théâtre s'est aussi faite autour d'un certain nombre d'autres établissements et qu'il s'agissait d'un geste urbanistique fort. Le Grand Théâtre n'était pas qu'un théâtre lyrique, mais le lieu de réunions des élites de la République, la cathédrale, lieu religieux, ne se prêtant pas à ces rencontres. La Nouvelle Comédie présente des similarités: elle doit être un lieu de communication, d'échange, d'ouverture, en direction notamment de l'agglomération et de toute la région. Le théâtre est un emblème et une référence identitaire. Un théâtre est un lieu de rencontre offert au public, un lieu de parole et du «mot critique». Enfin, il est un acte présent, un art vivant, non virtuel.

Suite aux questions des commissaires, les informations suivantes sont données:

#### Le sort du bâtiment actuel de la Comédie

Le magistrat précise que l'actuelle directrice souhaiterait le garder, mais que cela est exclu, le budget de l'actuelle Comédie devant aller à la Nouvelle Comédie. L'entretien du bâtiment actuel sera assuré. Il dit être ouvert à tout, même à le vendre, mais qu'il est exclu qu'un effort supplémentaire se fasse pour ce théâtre. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de dire aujourd'hui ce qui se fera dans dix ans.

#### Le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie

Le magistrat rappelle que 5,2 millions de francs sont actuellement consacrés au fonctionnement et qu'un supplément de 4 millions est prévu, sans que toutefois la manière de prendre cet argent ait été déterminée. Ultérieurement, le magistrat précisera que, pour une partie, un supplément de budget pourra être trouvé et que l'on pourra aussi renoncer à autre chose.

#### Le contexte et les étapes du projet

M<sup>me</sup> Charollais rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur une opportunité et non sur un projet ficelé. L'étude de faisabilité reste à faire et un concours à lancer. Les éléments du programme sont donc: une salle de 500 places, une autre salle pouvant aller jusqu'à 300 places, des loges, avec, en annexe, l'atelier de décors, le bureau technique, l'espace d'accueil, la billetterie, avec 6000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Elle rappelle que le site des Eaux-Vives est le seul site plausible pouvant accueillir un tel programme dans un quartier en devenir. L'arrivée du CEVA nécessite une réflexion sur ce nouveau quartier, un morceau de ville de demain avec la mixité des habitants et des activités. Ce projet a l'avantage de figurer dans

un nœud de transports. Elle présente aussi, avec un plan, le périmètre du concours (300 m de long et 50 m de large), s'organisant autour de la nouvelle gare. Viendra s'insérer dans le site un programme de logements de part et d'autre de la ligne CEVA, une école et une crèche. La moitié du sol est maîtrisée par la Ville, le reste se construira en concertation avec le Canton et les CFF. Un plan directeur de quartier sera élaboré. Les constructions se feront avec les trois partenaires, chacun d'entre eux connaissant les îlots dont il disposera et ce qui sera réalisable. Compte tenu de l'emplacement de la Nouvelle Comédie sur la tranchée couverte du CEVA, la coordination avec les CFF et l'Etat est nécessaire, en tenant compte de la planification du CEVA afin d'optimiser la réalisation. En cours d'audition, M<sup>me</sup> Charollais précisera encore que, si la Ville n'est pas propriétaire du site de la future Comédie, en revanche, des accords sont intervenus concernant 27 000 m<sup>2</sup> qui reviendront à la Ville.

Il est prévu de lancer le concours et de sélectionner le candidat en 2007. Entre 2008 et 2009, il s'agira de coordonner les détails techniques avec l'avancement du CEVA. En 2011, le crédit devrait être voté par le Conseil municipal. 2012 verra l'ouverture du chantier et la fin des travaux devrait se situer en 2016. L'opération se chiffrera à environ 70 millions de francs.

#### Le coût de construction du projet

A la question d'un commissaire, remarquant que 50 millions sont inscrits au plan financier d'investissement (PFI), que l'on estime à 70 millions la réalisation du projet et qui souhaite savoir où l'on trouvera les 20 millions manquants, le magistrat rappelle qu'un PFI sur douze ans est un exercice aléatoire. Il estime qu'une partie de la somme sera trouvée ailleurs et que, de plus, certains projets ne se réaliseront pas. Il pense que cette question est prématurée. Le même commissaire relève que la demande de crédit sera soumise en 2010 déjà et qu'il n'est pas absurde de poser cette question, d'autant que le magistrat a laissé entendre que des privés pourraient y participer. Ce commissaire dit attendre des garanties que le magistrat ne donne pas. Le magistrat rétorque que donner de bonnes pistes pour 2010 ne serait pas sérieux et que le projet n'est pas assez avancé pour prospecter. Le même commissaire remarquant qu'il serait dommage de dépenser 4 millions de francs pour rien si le projet ne se réalisait pas, le magistrat insiste sur le fait qu'une majorité évidente du Conseil municipal devrait se dégager en faveur du projet présenté et qu'un engouement est nécessaire si l'on veut réaliser un tel projet, la Ville n'ayant pas les moyens de réaliser tous les grands projets. Par la suite, et répondant à un autre commissaire faisant allusion au vote négatif pour le nouveau Musée d'ethnographie, le magistrat souligne que ce projet a probablement été refusé parce qu'on pensait que le projet provenait d'un groupe. Il ne croit pas à la réalisation du projet si 30% seulement de la population lui est favorable. Par contre, il est optimiste si 70% des Genevois le souhaitent. Le même

commissaire s'étonnera du coût raisonnable de ce crédit, 4 millions, en comparaison du crédit d'étude pour la piste cyclable du pont du Mont-Blanc devisé à 2 millions. M. Kullmann ajoutera que 11 communes ont participé à la construction du théâtre à Neuchâtel.

#### La participation des autres collectivités

Aux remarques d'une commissaire soulignant que, bien qu'au début du projet, et s'agissant d'un projet régional, des contacts pourraient être pris avec d'autres partenaires publics (Etat, communes voisines, etc.) avant de contacter des privés, le magistrat répond que la FAD a été saisie du projet. Il ne voit pas l'Etat s'engager pour l'instant, qui ne tient même pas ses engagements et qui assèche les fonds. S'agissant des communes, la question de la péréquation pourra être reprise ultérieurement, une fois réglés les problèmes du budget. Le Fonds d'équipement communal, auquel il a déjà été recouru, pourrait être sollicité. Répondant à une autre commissaire, M. Mugny rappelle que, séance après séance, l'Etat répète qu'il ne donnera rien. Cela étant, le magistrat se dit prêt à adresser une demande à l'Association des communes genevoises (ACG), si le Conseil municipal vote le projet, pour une participation de 25 à 30% au crédit d'étude.

#### Les nuisances vibratoires

En réponse à une commissaire qui s'inquiète des nuisances vibratoires, M<sup>me</sup> Charollais souligne qu'une étude sommaire a été faite à ce propos. Les CFF se sont engagés à respecter les normes en vigueur et prendront des mesures s'agissant de la limitation du bruit et de la transmission des vibrations (utilisation des éléments en élastomère). Il reste à trouver la solution architecturale et technique pour la structure qui enjambrera les voies (dalle flottante ou dalle légère). Le surcoût pour la Nouvelle Comédie est estimé entre 1 et 2 millions de francs.

#### Le crédit d'étude, le coût du jury et du concours

A un commissaire s'inquiétant des dépenses pour le jury et les prix, qui lui paraissent élevées, M<sup>me</sup> Charollais rappelle que les membres du jury font un travail d'expert et qu'ils sont rémunérés, comme les participants au concours, selon les règles établies par la profession. La distribution du montant aux concurrents s'effectue selon un système établi par le jury. Par honoraires des spécialistes, on entend ceux des acousticiens, scénographes, géomètres, etc. Par projet d'architecture à un degré, on entend un concours en un tour, avec désignation du candidat. Le lauréat aura l'étude. Pour des raisons de temps et d'harmonisation du travail, et afin de ne pas rallonger les délais du chantier, la proposition proposée porte à la fois sur le concours et l'étude, que les intervenants estiment important de trai-

ter dans son ensemble et de ne pas scinder. Le concours doit être ouvert et public, s'agissant d'un projet d'un montant supérieur à 100 000 francs.

#### Les représentations et la jauge des salles

Répondant à un commissaire, le magistrat précise que le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) contient environ 900 places, mais que la situation n'est pas comparable. Le public aime être en contact avec le comédien et il vaut mieux organiser plus de représentations que d'avoir de grandes salles. L'exemple du Théâtre de Carouge est mentionné, où les représentations peuvent être prolongées suivant le spectacle. Une moyenne de trois semaines par spectacle est envisagée.

A propos de la jauge, M. Rohrbasser précise que la grande salle (500 places) est prévue pour un théâtre classique et que la deuxième salle, modulable et disposée comme un hangar, peut être aménagée pour un public différent. On peut même envisager des abonnements croisés pour deux styles de représentations. Avec deux salles, les places de travail sont multipliées. M. Kullmann rappelle que le rapport entre scène et salle a évolué. Les salles à l'italienne ont été construites avec l'œil du prince et avec l'équipement correspondant. Aujourd'hui, le cadre est éclaté et, depuis les années 1970, l'acteur est parti à la rencontre du spectateur. Les deux styles doivent pouvoir être offerts au public.

#### L'environnement de la Nouvelle Comédie

##### *L'implication de la population au projet*

Répondant à une commissaire, M. Kullmann rappelle que l'association a demandé à tous les professionnels de collaborer à l'avancement du projet. Un travail de vulgarisation se fera en direction de la population du quartier, avec le soutien actif de l'association. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio précise que le plan directeur de quartier est élaboré avec le Canton et que, en début de l'année suivante (*n.d.l.r.: 2007*), une concertation plus concrète aura lieu avec la population. Elle répond encore qu'un écoquartier se fera dans la mesure du possible.

##### *L'unité architecturale*

M. Kullmann souligne que cet aspect a été analysé avec les professionnels du théâtre. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio relève qu'il ne s'agit pas de créer un cadre uniforme, mais un certain vocabulaire en correspondance avec les façades avoisinantes.

##### *Les artisans du quartier*

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio précise qu'un certain nombre de baux ont déjà été dénoncés. Les artisans sont informés de l'avancement du projet et savent qu'ils devront quitter les lieux. Elle précise que l'on ne peut dénoncer des baux avant d'arriver aux autorisations de construire, mais qu'on peut en limiter la durée, ce qui a été fait.

*Le stationnement*

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio admet qu'il existe actuellement peu de places et qu'il faudra tenir compte des nouveaux habitants, du futur centre commercial, du théâtre, etc., et qu'il s'agira de trouver les combinaisons possibles, compte tenu aussi des contraintes liées au CEVA.

*Les autres investissements prévus*

Un crédit a d'ores et déjà été voté pour les équipements scolaires et d'autres crédits devront être votés, notamment pour la voirie et des aménagements publics.

Les commissaires ont un échange sur les propos entendus et votent les auditions suivantes:

- audition de la Fondation d'art dramatique (FAD): 7 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 AGT, 1 DC, 1 S), 3 non (1 S, 2 Ve) et 1 abstention ( S);
- audition du conseiller d'Etat Charles Beer et du Département de l'instruction publique: 10 oui (3 S, 1 DC, 2 Ve, 1 AGT, 2 L, 1 UDC) et 1 abstention ( R);
- audition de l'Association des communes genevoises (ACG): 9 oui (1 UDC, 2 L, 1 AGT, 1 Ve, 1 DC, 3 S), 1 non (Ve) et 1 abstention (R).

**De novembre 2006 à avril 2007**

Deux lettres du Conseil administratif, sous la signature de MM. Christian Ferrazino et Patrice Mugny, sont adressées à M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission. Dans une première lettre, datée du 29 novembre 2006, le Conseil administratif souligne avoir enregistré les réticences exprimées par les conseillers municipaux par rapport à l'adoption d'un tel crédit et demande de geler le traitement de la proposition au sein de la commission, afin de laisser au Conseil administratif le temps d'entreprendre des démarches pour la mise en place de partenariats financiers mixtes (annexe 2). Suite à cette information, la présidente décide d'annuler les auditions prévues, décision qu'elle communique à la commission lors de sa séance du 6 décembre 2006. Une deuxième lettre, du 18 avril 2007, relève notamment que: «Nous vous avions signalé que, quels que soient les résultats des démarches, l'instruction de ce dossier devrait être reprise au plus tard au mois de mars 2007.» Elle demande, eu égard au lien étroit du projet Nouvelle Comédie et le réaménagement du secteur de la gare des Eaux-Vives, la reprise de l'instruction du dossier et l'audition des représentants des départements des affaires culturelles et de l'aménagement, des constructions et de la voirie, afin de rendre compte des démarches entreprises. Enfin, il est demandé que le Conseil municipal se prononce sur le projet dans son ensemble (crédit, concours et étude) sans scinder en deux la proposition (annexe 3).

### **Séance du 25 avril 2007**

La présidente de la commission fait état des discussions avec le département des affaires culturelles et M<sup>me</sup> Charollais, suite à la lettre du magistrat du 18 avril, qui insistent sur la nécessité de reprendre le dossier au plus vite afin, notamment, de pouvoir avancer dans la rédaction du plan de quartier. Une date d'audition du département a été fixée au 23 mai. Plusieurs commissaires font valoir leur mécontentement concernant la forme. Ils relèvent que, suite aux élections, la commission des travaux sera renouvelée. Les départements pourraient aussi être modifiés. Par ailleurs, la commission attend une réponse en ce qui concerne la participation financière d'autres partenaires. Plusieurs commissaires demandent le report de l'audition. La présidente souligne enfin que, contrairement à ce qui est indiqué par erreur dans la lettre de M. Patrice Mugny du 18 avril, la lettre du 29 novembre 2006 ne mentionne aucunement le délai de mars 2007 pour la reprise de l'instruction du dossier.

Mis au voix, le maintien de l'audition est refusé par 9 non (2 S, 1 DC, 1 Ve, 1 AGT, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (1 S, 1 Ve, 1 AGT).

Suite à ce report d'audition, le maire, M. Patrice Mugny, adresse le 7 juin 2007 une lettre à la présidence de la commission des travaux, avec copie à MM. Rémy Pagani, conseiller administratif, et Michel Kullmann, de l'Association de la Nouvelle Comédie. Le magistrat, se référant à l'annulation de l'audition du 23 mai, estime nécessaire que le Conseil municipal puisse se prononcer en séance plénière à la rentrée de septembre et demande la reprise de l'examen du dossier très rapidement (annexe 4).

### **Séance du 20 juin 2007**

*Audition de MM. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture, Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, membres de la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement, ainsi que de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, et M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène*

En préambule, le nouveau président de la commission, M. Jean-Charles Lathion, relève la présence des nombreuses personnalités, prouvant l'importance accordée par le Conseil administratif à ce projet.

M. Mugny explique que cette présence de trois conseillers administratifs n'est pas due au hasard. Il rappelle qu'il faut étudier l'aménagement des espaces

du quartier qui intégrera le CEVA. Une partie du sol appartient à la Ville qui a l'intention d'y insérer un projet phare. Il revient sur l'historique (objectif du projet, sites étudiés). Il confirme que des démarches ont été entreprises auprès d'investisseurs, y compris en France, mais sans grand résultat: l'Etat n'est pas intéressé et les communes ne souhaitent pas s'engager sur le coût de ce théâtre estimé à 70 ou 80 millions. L'agenda est imposé par le CEVA qui avance à grand pas et le crédit d'étude devrait être voté d'ici à la fin de l'année afin d'éviter que le projet de la Nouvelle Comédie ne se réalise pas. Les milieux artistiques sont favorables à ce projet. Enfin, la Ville serait prête à fermer d'autres établissements, par exemple le Théâtre Saint-Gervais, afin d'alléger les frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie.

M. Pagani relève que la présence des trois départements tend à démontrer concrètement le travail transversal visé et que les trois magistrats portent le projet. Le lieu retenu est symbolique: une entrée dans la ville, un nœud de communication; il permettra de renforcer le tissu urbain et constituera un pôle artistique. Ce projet n'est pas mené parce qu'il faut le faire, mais parce qu'on en a besoin. Il recommande vivement aux élus de défendre ce projet rassembleur.

M. Maudet exprime aussi sa satisfaction que les trois têtes de département soient réunies à cette audition, illustrant la volonté des magistrats de travailler différemment. Il relève que le projet présenté fait partie des trois sujets principaux défendus par les trois magistrats de la Délégation à l'aménagement et qu'il s'agit de l'examiner. Il ajoute que le CEVA est un réseau structurant et qu'il devrait être perçu comme une porte accueillante. Le projet donne l'occasion de penser la ville pour les années à venir: sur le plan général, l'utilisation des parcelles acquises par la Ville depuis des années et la répartition des équipements culturels entre rive gauche et rive droite (et pourquoi pas aux Charmilles?). Il estime tout à fait indiqué d'installer un théâtre aux Eaux-Vives et envisagerait même d'autres activités culturelles que celles liées à la Comédie. Il recommande vivement de soutenir ce projet.

Suite aux questions des commissaires, les précisions suivantes sont données.

Et le Théâtre Saint-Gervais? Et la participation d'autres partenaires?

S'agissant de Saint-Gervais, le magistrat responsable du département de la culture souligne qu'aucune étude poussée ne sera faite avant de savoir ce qu'advientra la Nouvelle Comédie. Il évoque quelques possibilités d'utilisation: par les milieux rock, notamment comme lieu de répétition (salle du sous-sol) ou comme une Maison des écrivains. Rien n'est fixé. Il relèvera aussi que le directeur partira prochainement et qu'en cas de fermeture une économie de 20 millions de francs pourrait être réalisée en dix ans.

En réponse à une commissaire qui rappelle que son parti a toujours prôné un projet culturel financé par plusieurs acteurs, M. Mugny rappelle que l'Etat refuse une participation et que l'on obtient, aujourd'hui, plutôt des fonds privés (par exemple pour le Musée d'art et d'histoire).

M. Pagani estime qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut d'abord avoir un projet qui rassemble avant de se poser la question de comment continuer. Il rappelle que, dans le cadre de la patinoire, l'ACG contribue pour un montant de 3 millions et que le Touring Club Suisse a proposé de financer la plantation d'arbres à Plainpalais.

Une deuxième institution phare pour Genève? Une solution moins coûteuse est-elle envisageable, à l'instar de ce qui s'est fait pour le Théâtre de Vidy et le Théâtre du Loup?

Répondant à une commissaire qui se demande si Genève, petite ville, peut se permettre une deuxième institution phare après le Grand Théâtre, le magistrat souligne que l'on peut discuter de tout et que le peuple reste le juge. Il rappelle que plusieurs millions ont été investis pour faire de Vidy le théâtre qu'il est aujourd'hui. L'investissement a été de l'ordre de 1 million pour le Théâtre du Loup, qui ne comporte qu'une salle et une salle de répétition. Le Théâtre de la Comédie est un autre projet. M. Mugny ajoute que le seul problème qu'il voit aujourd'hui est la buvette de la petite gare, à la destruction de laquelle M. Grobet s'opposera.

M. Maudet estime que l'on renonce souvent trop tôt. La question à se poser actuellement est de savoir si l'on parvient à rassembler suffisamment de personnes en faveur du projet: si la majorité est mince au Conseil municipal, on peut se poser la question de la poursuite ou non du projet. Il se dit optimiste à propos des privés qui, si le projet est bon, s'investiront.

#### Plan directeur de quartier, chantier du CEVA et procédure du concours

M<sup>me</sup> Charollais souligne que la perspective la plus proche pour la réalisation du plan directeur de quartier est la fin de 2007. L'ouverture du chantier CEVA devrait se faire dans le courant de 2009 avec la fin des travaux sur le site des Eaux-Vives en 2012. Elle confirme encore que la procédure du concours est anonyme, que la présélection se fera sur la base de la qualité du travail présenté et qu'une série de groupements de bureaux sera sélectionnée pour travailler à grande échelle. Le règlement du concours et le cahier des charges seront élaborés après le vote du crédit d'étude et ces documents correspondront aux dispositions de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA). Ils pourront être rendus publics.

### Le bâtiment actuel de la Comédie

Le magistrat confirme que ce bâtiment sera maintenu, mais plus comme théâtre si la Nouvelle Comédie se réalise. Il imagine aussi qu'il pourrait être vendu à une banque ou à un privé.

### Les frais de fonctionnement

Le magistrat relève que, pour l'instant, il manque encore environ deux tiers des frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie. La fermeture du Théâtre Saint-Gervais permettrait de récupérer quelque chose. Il rappelle que le Théâtre de Vidy reçoit 7 millions de subvention et finance ainsi deux tiers des frais de fonctionnement. La situation de Genève est différente, même si l'on pourrait imaginer un cahier des charges comportant des précisions sur les frais de fonctionnement.

### Maîtrise foncière et accords avec les autres partenaires, dont la Confédération

M<sup>me</sup> Charollais rappelle qu'une grande partie du site reviendra à la Ville qui disposera de plus de 20 000 m<sup>2</sup> constructibles. Une partie plus petite appartiendra à l'Etat. Les CFF sont concernés par les voies. La gestion du projet se fait en partenariat jusqu'à l'élaboration du plan localisé de quartier.

### Une seule proposition ou plusieurs variantes: comment faire des économies

A un commissaire qui souhaiterait avoir plusieurs variantes à disposition, M. Mugny signale que ce projet est soutenu par 17 personnalités du monde artistique, parce qu'il est jugé cohérent et qu'il n'est pas question de défendre un projet qui serait contraire à ce qui a été décidé par le milieu du théâtre. Il se dit persuadé que la fermeture d'un théâtre peut financer partiellement le nouveau théâtre. M. Pagani, s'il se dit prêt à faire des efforts pour présenter une ou deux options de base, pense en revanche qu'il ne serait pas indiqué de limiter la marge de manœuvre des concurrents, s'agissant d'un projet artistique qui se veut rassembleur.

A un commissaire désirant connaître les matériaux utilisés, afin notamment de faire réaliser des économies, M<sup>me</sup> Charollais rappelle aussi que le choix des matériaux sera déterminé par les contraintes techniques auxquelles sera soumise la construction, située sur les voies de chemin de fer. Elle précisera encore que le critère d'économie sera important lors du choix du lauréat, mais qu'il ne se limitera pas seulement aux matériaux. Elle confirmera enfin que le bâtiment de la Nouvelle Comédie se fera au standard Minergie qui s'applique aux constructions neuves et que les loges seront équipées de douches et W.-C.

### Les nuisances sonores

Répondant à une commissaire se référant à la couverture des voies CFF à Saint-Jean, M<sup>me</sup> Charollais rappelle que le transfert des sons à Saint-Jean est lié

au train et que les constructions n'ont pas été réalisées de la même manière. Elle pense que le bureau chargé de l'étude sur les nuisances pour le périmètre de la gare des Eaux-Vives pourra renseigner la commission.

### La jauge

M. Mugny rappelle que, pour des questions de contact du public avec les comédiens, il vaut mieux avoir deux ou trois représentations de plus que d'utiliser une salle trop grande. Par exemple, pour la danse, une salle de 300 places est indiquée.

En fin de séance, le président fait part de son souci de ne pouvoir procéder aux auditions votées par la commission précédente. En réponse au président, M. Mugny suggère encore l'audition de ceux qui soutiennent le projet, les artistes, qui eux pourront faire rêver les membres de la commission.

Mises aux voix, les auditions suivantes sont confirmées à l'unanimité: M. Beer, l'Association de la Nouvelle Comédie, les experts de l'étude de faisabilité.

La présentation visuelle du projet est aussi votée et acceptée.

### **Séance du 5 septembre 2007**

*Présentation PowerPoint du projet de la Nouvelle Comédie par M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M<sup>me</sup> Isis Payera, cheffe du Service d'architecture, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, MM. Jean Probst, du Service d'architecture, et Guschetti, consultant de la Société de valorisation des terrains situés à la gare des Eaux-Vives, étude faisabilité*

### Historique du projet

M<sup>me</sup> Charollais présente toutes les étapes du projet de Nouvelle Comédie (voir PowerPoint annexe 1). Elle rappelle que la Nouvelle Comédie est une construction attendue, un théâtre de référence qui comprendra toute la manufacture d'un spectacle, de la production à la réalisation. Le caractère modulable et complexe est souligné. Elle revient sur les séries d'études (Jonction, Alhambra, Carouge) qui ont précédé pour déterminer le site. Le site retenu, au-dessus de la future gare du CEVA aux Eaux-Vives, est un lieu à la fois symbolique et accessible qui s'intègre dans un environnement présentant une mixité d'activités allant largement au-delà du quartier. Celui-ci sera considérablement urbanisé autour du CEVA et appelé à devenir un lieu important avec la construction de logements, crèches et autres bâtiments. La Ville de Genève héritera d'environ 30 000 m<sup>2</sup> de terrains constructibles, l'Etat et les CFF étant aussi propriétaires de terrains. Présentant la planification des travaux liés à la Nouvelle Comédie et à l'élaboration

du plan général, elle insiste sur l'urgence du dossier. Elle souligne que le plan directeur de quartier pourra être mis au point pour la fin de 2007, qui délimitera les différentes activités et le nombre de mètres carrés qui reviendront à ces dernières. Le concours pour la Nouvelle Comédie pourra être lancé en parallèle. La construction de la Nouvelle Comédie pourrait démarrer lorsque le projet du CEVA sera réalisé, en 2013, afin de réduire la durée des différents chantiers. Elle conclut se disant convaincue que ce projet sera un plus pour ce quartier.

### Les nuisances vibratoires

M. Guschetti indique que son bureau a été mandaté pour étudier les contraintes de ce projet en prenant en compte les aspects généraux (sol, structure, terrassement, etc.). Un spécialiste a été appelé pour calculer les valeurs du bruit et un bureau de Zurich a aussi été consulté. Un rapport a été fait. Il précise que le projet du CEVA ne peut se construire tel quel, le cadre légal est dépassé, et il nécessite de prendre des mesures en amont. Le bureau préconise de fixer les voies sur une dalle en béton armé dite «flottante», posée sur un élastomère. Cette mesure permettra d'éviter la plupart des vibrations. Il est également conseillé que la Nouvelle Comédie soit posée sur des piliers spéciaux, mesures assez simples à réaliser. Il ajoute que ce qui coûte le plus est la dalle lourde.

Un rapport sur l'interaction des constructions CEVA/SOVAGEV concernant les problèmes structurels et de nuisances vibratoires, du 5 juillet 2007, est remis aux commissaires (annexe 5).

Répondant à un commissaire s'inquiétant du coût et des exigences à avoir afin d'éviter la situation des salles de Paris situées sur le métro, M<sup>me</sup> Charollais précise qu'une première étude arrivait à la même conclusion et que le surcoût est devisé à 2 millions environ, inclus dans le projet proposé.

Elle ajoute que la Nouvelle Comédie n'occupera que la moitié environ de la surface constructible et ne sera pas un monobloc: un passage est prévu dans le prolongement de la pénétrante verte qui ne sera pas coupée, mais poursuivie avec une série de projets en lien avec la mobilité douce. Quant à la construction, elle pense que le standard Minergie Plus est atteignable. S'agissant de la possibilité de réaliser un écoquartier, M<sup>me</sup> Charollais confirme que la Ville est dans cette dynamique et relaie cette préoccupation auprès de l'Etat, qui suit.

### Et le parking?

M<sup>me</sup> Charollais précisera encore, répondant à un commissaire, que des places visiteurs seront aménagées, mais dans le cadre général des places pour tout le quartier et pour le centre commercial prévu. La réflexion se poursuit autour de cette question et d'un tournus d'utilisation des places, sans oublier le stationnement pour habitants.

Qu'en est-il du stockage des décors?

M<sup>me</sup> Koelliker croit savoir que le Conseil administratif a refusé le stockage au centre-ville et les dépôts ne sont pas prévus à cet endroit. M. Rohrbasser confirme que le Conseil administratif a accepté la confection des objets et la fabrication des spectacles sur place, mais pas les dépôts. Il précise que la scène sera eurocompatible, ce qui signifie qu'on pourra monter des spectacles qui pourront tourner et en accueillir.

En réponse à une question d'un commissaire, tous les invités à cette séance confirmeront que ce projet les fait rêver.

*Audition de l'Association pour la Nouvelle Comédie: M<sup>me</sup> Michèle Pralong, codirectrice du Théâtre du Grütli, MM. Gilles Lambert, scénographe, Michel Kullmann, acteur et metteur en scène, et Sandro Rossetti, architecte et musicien*

L'avis des membres de l'association et un peu d'histoire du théâtre

M. Michel Kullmann précise qu'il est président de l'association qui a rédigé le cahier des charges et qu'il suit le projet depuis six ans. Soulignant que le théâtre est la mémoire de l'humanité, il revient sur l'histoire du théâtre: l'être humain a toujours eu le besoin de se représenter, même dans les grottes de Lascaux. A la Renaissance, on créait le théâtre à l'italienne: on plantait alors un piquet à l'endroit où le prince se trouvait et on tendait un fil à la hauteur de ses yeux. La seule personne à avoir la vision juste et d'ensemble était donc le prince, ce qui correspond à une vision politique de la situation. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, au moment de la révolution industrielle, on a un peu fait éclater ce cadre et on y est revenu. Les salles modulables sont nées ensuite pour intégrer le spectateur dans le spectacle, à partir des années 1970. Le cahier des charges de la Nouvelle Comédie s'est adapté à cela et permet l'accueil du public dans un lieu agréable et dans un meilleur rapport. M. Kullmann encourage les élus à faire en sorte que ce projet voie le jour.

M<sup>me</sup> Michèle Pralong souligne que Genève dispose d'un foisonnement extraordinaire de théâtres: 22 théâtres dont 11 subventionnés, et qu'on vit une période de crise et de remodelage du théâtre. La Comédie peut participer à cette restructuration. Soulignant que peu de milieux théâtraux sont opposés à ce projet, elle relève que Genève a besoin d'une telle institution et qu'elle doit regarder vers le futur. Les électeurs pense peut-être que c'est pour les artistes que l'on veut des salles, mais c'est pour le citoyen et Genève qu'on le demande. Ce projet sera un outil performant et un pôle fort pour le théâtre. La Nouvelle Comédie permettrait aussi de développer un réseau de collaborations de dimension internationale.

M. Gilles Lambert relève que le tissu genevois tourne autour d'un paradoxe: de l'argent est distribué, mais les outils n'existent pratiquement pas. Et de donner

l'exemple du Théâtre Le Poche qui est en fait une cave aménagée. Il souligne que les artistes font leur travail dans des lieux qui finissent par disparaître et que le risque existe de subir une paupérisation des spectacles. Avec le nouvel outil qu'est la Comédie, toute une dynamique pourra se créer qui sera renvoyée aux spectateurs et ceux-ci seront gagnants. Il précisera encore qu'il ne s'agira pas de créer un nouveau théâtre mais de transférer la Comédie, le théâtre le plus important de Genève, dans un nouvel outil pour pouvoir faire un bon travail. Il soulignera que la Révolution a créé des théâtres en tant que phares au niveau des bâtiments, mais que Genève enterre les siens. Quant à la dimension régionale, l'ambition par rapport aux spectateurs est d'être transfrontalier: une manière contemporaine d'arriver au théâtre est d'y accéder par le train. A la demande d'un commissaire, il insiste sur le fait qu'il n'est pas de la responsabilité de l'association de démarcher les autres communes. L'association a établi un cahier des charges unanimement accepté et est prête à participer à un jury en tant qu'expert. Le caractère pluridisciplinaire de l'association fait sa richesse et il appartient maintenant aux politiques de faire leur travail. Il est appuyé en cela par le président de la commission.

M. Sandro Rossetti précise que la Ville a la chance de disposer d'un groupe de travail qui a réussi à économiser 25 millions et qui a établi un cahier des charges sans dépenser un centime. Il souligne que, pour la première fois, le Conseil administratif a voté le projet à l'unanimité. Il dit souhaiter participer au concours, percevant sa participation comme une garantie par rapport au projet et à l'architecture. Il rappelle aussi qu'il a été promis à ce groupe de travail d'être consulté à tous les échelons.

#### Et le bâtiment de l'actuelle Comédie?

M. Kullmann rappelle qu'il y a déjà été répondu, que la Comédie déménagera dans le nouvel emplacement et que jamais les artistes ne revendiqueront de faire vivre l'ancienne Comédie. Il s'agit là d'un engagement formel de l'association.

*Audition de M. Bernard Paillard, président de la Fondation d'art dramatique, et de M. Daniel Wolf, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle et membre du bureau*

#### L'avis de la FAD

D'entrée de cause, M. Bernard Paillard estime que l'on parlera de la Comédie comme d'un théâtre de référence et d'un projet qui remodelera la scène théâtrale à Genève. Il insiste, point à ses yeux négligé, qu'il faut renforcer les points forts ou d'excellence de la culture à Genève qui ne sont pas nombreux. Il se réfère à un livre écrit par l'ancien directeur de la télévision qui rappelle que le saupoudrage peut contenter tout le monde, mais qu'il n'est pas très efficace. Il compare un théâtre à un piano à trois touches: le bâtiment, l'équipe et le niveau de la sub-

vention, trois éléments nécessaires à la réussite. Il remarque que l'on a l'équipe, pas vraiment la subvention et que le bâtiment est obsolète. Il ajoute que non seulement la FAD soutient le projet, mais est enthousiasmée.

Il exprime ensuite sa préoccupation par rapport à trois points, soit la pétition contre le CEVA et les menaces de référendum, oppositions qui inquiètent la FAD, le coût de construction et le coût de fonctionnement.

S'agissant du coût du projet, il rappelle que, en 2002, 50 millions figuraient au PFI. Trois ans plus tard, on avance le chiffre de 70 millions. En novembre 2005, le conseil de la FAD avait émis un avis, souhaitant que le projet ne dépasse pas 60 millions. Il apparaît que le chantier devrait durer quatre ans et que l'on arrive à nouveau à 70 millions, alors que l'effort essentiel sera porté par les deniers publics.

A propos de la subvention de fonctionnement, il relève que celle-ci s'élève à 5,2 millions environ de la Ville et 2,5 millions du Canton pour toute la FAD. La Comédie compte environ 26 employés pour une vingtaine de postes, un budget propre d'un peu plus de 5 millions et des recettes propres de 1 à 2 millions. Il rappelle que, lors d'une conférence de presse, les magistrats Mugny et Ferrazino avaient souligné qu'il fallait augmenter sensiblement la subvention. Pour M. Paillard, en considérant le nouveau projet, le budget devrait parvenir à 9,8 millions, soit une augmentation sensible par rapport au coût de fonctionnement actuel. Il rappelle la situation du Théâtre de Vidy qui, en 2004 et 2005, a touché de la Confédération, du Canton et des communes 8,674 millions et réalisé des recettes de 5,8 millions: une nette différence par rapport à Genève. M. Paillard remet un tableau (annexe 6), avec les projections qu'il a établies sur le budget de fonctionnement. Il y est fait état, pour l'année de référence 2015-2016, d'une subvention de 9,8 millions (estimation haute) ou de 9 millions (estimation basse). Dès 2008-2009, quelle que soit la subvention finale retenue pour 2015-2016, le budget de fonctionnement devrait inclure une augmentation de la subvention. Ainsi, tenant compte que le budget actuel est de 5,25 millions et que le budget 2015-2016 sera de 9,8 millions, la différence est de 4,55 millions, représentant une augmentation annuelle de 568 750 francs. Il relève que les chiffres sont de 9 millions inférieurs à ceux du Théâtre de Vidy.

S'agissant du programme, M. Paillard souligne que la FAD est en accord avec le projet proposé, soit notamment un programme avec une salle de 500 places et une autre salle de 250 places, de deux salles de répétition, de bureaux et de dépôts qui n'ont pas nécessairement à être dans le même secteur. M. Paillard estime que la Nouvelle Comédie est une nécessité absolue et qu'il faut prendre une décision en étant conscient de l'ensemble. M. Wolf renchérit en soulignant que toutes les professions du milieu théâtral attendent cette construction avec impatience qui sera un outil adéquat, même pour la création locale.

Interrogé sur l'impact du nouveau projet sur les autres scènes théâtrales à Genève, M. Paillard se dit persuadé que l'impact sera profond sur le paysage de l'art dramatique à Genève. Son ambition serait d'être dans le peloton de tête. Il relève qu'il manque aujourd'hui un véritable point de référence, y compris pour les autres théâtres. Répondant à un commissaire à propos de l'absence d'investisseurs, alors que tout le monde s'enthousiasme pour ce projet, M. Paillard dit qu'il a vécu l'enthousiasme dans le milieu culturel et que ce projet est nécessaire pour Genève. Si l'expérience du Musée d'ethnographie en a traumatisé certains, il s'agit d'en sortir et de faire un pas de plus. Répondant à un commissaire qui pense qu'il n'y aura pas de renouveau du théâtre et que certains théâtres risquent de disparaître, M. Wolf se dit persuadé qu'une Nouvelle Comédie changera le paysage théâtral et que la situation actuelle du théâtre provient de l'absence d'un pôle fort.

Enfin, répondant à une commissaire, M. Paillard donne quelques informations sur la question des statuts de la FAD (élargissement ou non à des représentants d'autres communes). Il relève que toutes les institutions ne sont pas favorables à un élargissement de la FAD. A propos des statuts, il souligne que ceux-ci ne sont pas appliqués depuis quinze ans au moins, ce qui est relevé par le contrôle annuel, et que l'on est dans l'illégalité.

### **Séance du 19 septembre 2007**

*Audition de l'Association des communes genevoises, MM. Pascal Chobaz, président, et Hug, secrétaire général*

#### Mais que fait l'ACG?

M. Pascal Chobaz exprime d'entrée de cause sa surprise d'avoir reçu cette invitation, l'interlocuteur de l'ACG étant habituellement le Conseil administratif, mais il est conscient que derrière cette invitation se cache une demande à l'ACG de participer au financement. Suite aux explications du président de la commission (qui précise que la question est liée au contexte, l'ACG étant aussi interpellée sur le projet d'agglomération), M. Chobaz fait part d'un avis personnel. Il remarque que tout le monde a saisi l'enjeu de l'arrivée du CEVA et de la Comédie. Il souligne qu'il est prématuré de prendre une décision, la Ville étant encore au stade de l'avant-projet. Il souligne aussi qu'il va bientôt quitter la présidence de l'ACG. Il relève, par ailleurs, que l'ACG ne refuse pas, sur le principe, de participer à un groupe de travail. Il rappelle le projet de nouveau Musée d'ethnographie. Ayant vécu l'expérience de la Maison de la danse, à Lancy, il estime qu'un consensus doit être trouvé, compte tenu des montants en jeu, et qu'une participation ultérieure des communes n'est pas à exclure.

M. Hug relève qu'il existe un groupe, au sein de l'ACG, qui traite de la culture. Il estime qu'il faut obtenir un accord préalable avant d'entrer en matière pour la Comédie. Il remarque que chacun vient avec sa propre vision et qu'il s'agit de considérer les investissements sur un plan général et ne pas se faire concurrence. Il relève encore que cela passe par un échelon supérieur. Répondant plus tard à une commissaire, M. Hug précisera ce qu'il entend par échelon supérieur: pour un grand projet, on peut passer par exemple par le Fonds d'équipement communal, si un consensus est trouvé au niveau d'un projet, voire une cohérence d'infrastructure au niveau régional. Ces critères, admis par l'ensemble des magistrats des communes, constituent une entrée en matière positive.

A propos de la concertation culturelle, M. Chobaz confirme que des contacts sont relancés, que le groupe existant est un peu informel, et souhaite aborder les sujets sur un plan d'ensemble. Une demi-douzaine de communes, réunissant ceux qui ont une sensibilité dans le domaine culturel y participent, dont la Ville.

A un commissaire qui souligne que, sans un montage financier avec l'ACG, le projet n'a aucune chance d'aboutir et sera soumis à référendum, avec les 4 millions demandés à la poubelle, M. Hug rappelle alors qu'il faut un socle d'informations pour passer l'obstacle politique. Il relève que, à l'échelle intercommunale, on essaie de promouvoir la discussion et de délimiter les intérêts communs. L'instrument existe et il y a des clients autour de la table. Il admet que la stratégie de la commission est cohérente. Se référant au type de participation (investissements et/ou fonctionnement), M. Chobaz précisera encore qu'il est rare que l'ACG veuille participer au fonctionnement d'un théâtre, même s'il existe un intérêt intercommunal. A la demande d'une commissaire, il confirme que l'ACG n'a pas été approchée par le Conseil administratif de la Ville.

#### Et si l'ACG était membre de la FAD?

Interrogé sur l'éventuel intérêt de l'ACG de participer financièrement à un tel projet si elle était invitée à être membre du conseil de la FAD, M. Chobaz avoue ne pas pouvoir répondre de manière tranchée. A ses yeux, la question à se poser est ce que l'ACG pourrait apporter à l'institution et ce que l'ACG représenterait au sein du conseil, avant de passer à la nomination d'un représentant.

S'agissant du projet lui-même, aux Eaux-Vives, M. Chobaz avoue ne pas avoir d'état d'âme. Il estime que l'important est ce qu'on entend faire par rapport à cette institution et que les communes n'ont pas à se mêler de ce qu'on fera dans ce quartier.

Un commissaire souhaite qu'une réflexion s'engage sur les besoins de la population. Il rappelle la situation du Grand Théâtre, fréquenté à 60% par des personnes n'habitant pas en ville, et l'importance de connaître les besoins de ceux

qui ont élu les conseillers municipaux. Il pense qu'une réelle prise de conscience est en train d'émerger, y compris sur les aspects financiers qui concernent aussi l'ACG.

M. Chobaz qui a, en son temps, défendu la Maison de la danse, estime frustrant quand les promesses ne sont pas tenues, et constate la difficulté de se projeter dans le temps. M. Hug estime que la Ville devrait définir les choses de manière différente des autres communes, ses rentrées fiscales étant aussi différentes.

Un commissaire rappelle que, contrairement aux autres cantons, la Ville de Genève a toujours voulu avoir les musées à sa charge, ce qui coûte cher, et relève que, si on pouvait s'en désengager, les possibilités seraient différentes. Il souligne aussi que la tendance est aux petits théâtres.

Le président, en prenant congé des invités, résume la situation: un financement peut être envisagé pour un projet culturel concernant un large pan de la population et il existe un outil, le Fonds d'équipement, mais il est encore prématuré d'y recourir.

### **Séance du 19 décembre 2007**

Le président de la commission, M. Jean-Charles Lathion, rappelle les épisodes précédents et souligne qu'un vote était attendu en septembre déjà. Les magistrats des trois départements, les représentants des milieux artistiques et de l'ACG ont été auditionnés. Le président souligne que le besoin d'une Nouvelle Comédie a été exprimé par les spécialistes, dont M. Langhoff. Il relève que le travail de la commission était aussi tributaire d'une réponse attendue de la part du Conseil d'Etat. Ayant pris acte que le président du Conseil d'Etat, M. Charles Beer, ne pouvait être auditionné en raison de son emploi du temps chargé, le président de la commission a, par lettre du 20 septembre 2007, posé quelques questions au Conseil d'Etat (annexe 7). Il souhaitait notamment savoir si le Conseil d'Etat s'engagerait dans un financement de l'infrastructure de la Nouvelle Comédie, si le Conseil d'Etat est prêt à participer au financement du concours et de l'étude et quelle autre forme de participation financière serait envisagée. Il fait état de la réponse, envoyée trois mois après par le Conseil d'Etat au Conseil administratif, soit le 17 décembre 2007, sous la signature du président, M. Laurent Moutinot.

#### La position du Conseil d'Etat (annexe 8)

Celle-ci n'est guère encourageante. Le Conseil d'Etat relève, certes, que la Nouvelle Comédie contribuera au rayonnement de la région et qu'elle est un outil aujourd'hui nécessaire au développement de l'activité théâtrale genevoise, en termes de formation, de relève, d'emplois et de perspectives artistiques pour tous les métiers.

S'agissant de la participation à la construction du théâtre de la Nouvelle Comédie, la lettre relève néanmoins que rien n'est prévu dans le plan financier quadriennal de l'Etat.

A propos du financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie, le Conseil d'Etat confirme que la localisation du nouveau théâtre dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), réalisé conjointement par l'Etat et la Ville et que les grandes lignes de l'implantation sont réglées à l'échelle de ce PDQ et ne pourront être précisées que dans le cadre d'un projet architectural. Le PDQ servira de cadre pour le lancement du concours et le résultat du concours permettra de préciser le détail de l'implantation du théâtre lors de l'élaboration du PLQ. Il ajoute que le coût des études nécessaires à l'élaboration du PDQ est actuellement pris en charge par la Ville et l'Etat, et que les frais d'élaboration du PLQ seront supportés par la Société simple de valorisation du périmètre de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV), constituée par la Ville, l'Etat et les CFF. Il n'est pas prévu que l'Etat ou la SOVAGEV participe au concours de la Nouvelle Comédie.

Enfin, s'agissant de la participation du Département de l'instruction publique aux projets culturels du futur théâtre, il est rappelé que l'Etat de Genève soutient la Comédie en versant une aide financière à la FAD, soutien qu'il entend poursuivre. La lettre précise que le financement pourra être rediscuté selon le projet effectivement développé, les activités qui s'y dérouleront et l'évolution du contexte culturel genevois.

### Discussion

Quelques commissaires, qui n'avaient pas participé aux séances précédentes, demandent des précisions, qui leur sont apportées. En réponse à une commissaire qui se demande s'il y a une obligation de construire la Nouvelle Comédie à cheval sur la gare du CEVA, un commissaire dit avoir eu vent du fait que, compte tenu des vibrations, le théâtre pourrait être déplacé.

Le représentant du groupe libéral, revenant sur l'historique donné par le président en début de séance, rappelle qu'il existait un projet de rénovation, sept variantes en tout cas, pour un coût situé entre 10 et 14 millions, revu à 25 millions. Il rappelle aussi que l'Association pour une Nouvelle Comédie était d'avis qu'une nouvelle Comédie pouvait être construite pour ce prix-là, tandis que M. Paillard estimait que, au-delà de 50 millions, il y avait peu de chances que le projet aboutisse. S'il estime qu'un coût entre 30 et 40 millions peut être considéré comme raisonnable, il constate maintenant que le coût de 70 millions, plus ou moins 20%, est articulé. Se référant à des propos qu'aurait tenus M. Pagani au président de la FAD, M. Paillard, relatifs à une éventuelle révision à la baisse du projet, il propose formellement de suspendre le traitement de l'objet jusqu'à la

réponse de M. Pagani. Dans une intervention ultérieure, il souligne que la question est, pour lui, de réunir le maximum de chances pour que le projet aboutisse. Il pense qu'il serait bon que la commission soit informée des propos de M. Pagani et que sa proposition d'entendre le magistrat relève d'un but constructif, tout en relevant au passage que, pendant les fêtes, personne ne travaille. Constatant qu'à Genève les frais des musées sont pris en charge par la Ville, contrairement aux autres cantons et que la Ville pourrait se désengager, il conclut qu'il souhaite éviter une affaire comme celle du Stade de Genève.

Le président rappelle que l'objet aurait dû être voté en septembre et que, tout en acceptant des rénovations mineures, la direction de la Comédie avait toujours stipulé que seule la construction d'un nouveau théâtre était envisagée.

Les discussions qui suivent portent sur l'interprétation des propos de M. Chobaz concernant une éventuelle participation de l'ACG. Lecture des notes de séance du 19 septembre est faite par le président afin de clarifier la situation.

Le représentant du groupe radical rappelle qu'il était prêt à voter le projet lors de la présente séance, car son parti estime qu'il faut une nouvelle Comédie. Il constate cependant que personne n'apporte un franc et s'étonne que M. Pagani annonce au président de la FAD un projet à la baisse alors que la commission des travaux n'en a pas été informée. Il est d'avis qu'avant de voter il faut entendre le magistrat sur les propos qu'il aurait tenus à la FAD.

La représentante du groupe des Verts dit que son groupe souhaite voter ce projet lors de cette séance. Elle estime que la commission aura encore bien d'autres occasions d'entendre des informations nouvelles, que la répartition des frais entre la Ville de Genève et l'Etat ont été expliquées et que, à ce stade, on peut difficilement savoir quelle forme aura la Nouvelle Comédie. Elle rappelle que ce projet, qui a été élaboré bénévolement par les milieux du théâtre, est un outil performant qui dépasse le cadre de la Ville de Genève et les autres institutions théâtrales existantes et que Genève, qui dispose du Grand Théâtre pour l'art lyrique, devrait aussi disposer d'un instrument théâtral à la hauteur. Elle est persuadée que, si les coûts de fonctionnement augmenteront, les prestations seront aussi meilleures. Son collègue, insistant sur le retard dans le traitement de l'objet, rappelle que l'audition de M. Pagani peut paraître pertinente, mais qu'elle n'influencera que peu le programme.

La représentante du groupe A gauche toute! (AGT) dit être très attachée au nouveau projet, qui aurait dû arriver à la commission des arts et de la culture. Au vu des nouvelles informations, elle est d'avis que M. Pagani devrait venir expliquer le nouveau projet et se rallier à la proposition du commissaire libéral.

Un représentant du groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) dit être gêné par les 4 millions de crédit et le lien avec le CEVA, d'autant qu'une initiative

a été déposée contre ce projet. Y faisant suite, le président donne lecture du texte du Conseil d'Etat invalidant l'initiative anti-CEVA (annexe 9).

Un autre membre du groupe UDC remarque que son groupe se serait abstenu en cas de vote de la proposition, estimant qu'il faut réentendre M. Pagani, et il se dit donc en faveur du report du vote.

Mise au voix, l'audition de M. Pagani est acceptée par 11 oui (1 L, 2 DC, 2 AGT, 1 R, 3 S, 2 UDC) contre 3 non (Ve).

### **Séance du 9 janvier 2008**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département.*

Le président explique brièvement l'objet de l'audition en précisant que certains membres de la commission ont fait état de nouvelles informations qui porteraient sur le déplacement de la Comédie et sur une réduction des coûts.

#### Le projet est-il changé?

M. Pagani signale que la Nouvelle Comédie est l'un des premiers projets qu'il a présentés. Il s'étonne de cette convocation, rappelant que le projet est excellent et que trois conseillers administratifs étaient présents lors de sa présentation. Il confirme que le texte soumis aux commissaires fait foi et que, même si le dossier évolue et même si les questions des commissaires sont légitimes, ces derniers devront se prononcer sur la présente proposition.

M<sup>me</sup> Charollais confirme qu'il n'existe pas de projet de Nouvelle Comédie, puisqu'il n'existe pas de crédit. Elle souligne que les rumeurs entendues sont liées au plan directeur de quartier (PDQ) qui a évolué. En effet, le vote aurait dû intervenir dans le cadre du PDQ mais, comme les services ne pouvaient attendre l'issue de la proposition, des discussions ont eu lieu dans le cadre du CEVA. Des modifications ont dû être apportées sur ce secteur qui est plus large que celui alloué à la Nouvelle Comédie. S'appuyant sur un plan, elle explique qu'il fallait trouver un programme compatible avec celui de la Nouvelle Comédie. Il a même été envisagé un autre plan au cas où le Conseil municipal devait refuser le projet. Le travail sur le PDQ a amené à une meilleure définition du secteur: de plus grandes ouvertures sont envisagées sur le quartier entre, notamment, la partie basse et la partie haute ainsi qu'un accès direct à la gare du CEVA depuis l'avenue de Chamonix. Les secteurs propres à la Comédie et aux logements ont ensuite été étudiés. Le résultat est un plan plus simple, compréhensible et adaptable à des modifications. S'agissant de la Nouvelle Comédie, il semble important de prévoir

un alignement sur l'avenue de Chamonix et un passage pour les piétons, mais de laisser une large marge de manœuvre pour le concours, qui concernera aussi les espaces et les aménagements de proximité. Le projet général est tout à fait compatible avec le projet de Nouvelle Comédie, tout en proposant des espaces publics qualitatifs plus importants. Elle précise que ce plan a été présenté et vérifié.

Le président estime qu'il était nécessaire d'avoir cette audition supplémentaire et rappelle que la commission a dû attendre la prise de position de l'Etat, dont plusieurs instances sont concernées, ce qui a entraîné un certain retard.

A des commissaires qui font valoir leur position et leurs craintes d'un échec du projet, le magistrat rappelle qu'un minimum de travaux ont été faits à la Comédie actuelle et que tant M. Paillard que les représentants méritants du groupe de militants pour la Nouvelle Comédie ne s'opposent pas à un concours qui permettra d'évaluer le nouvel outil. A ses yeux, le projet Nouvelle Comédie est très différent de celui du Musée d'ethnographie et, de plus, il sera construit sur un terrain en friche. S'agissant des coûts, M. Pagani souligne qu'il travaille avec une équipe qui est très soucieuse de faire des économies et il cite l'exemple du 69, rue de Lyon où 1 million a pu être économisé. M<sup>me</sup> Charollais souligne qu'elle ne peut s'engager, puisqu'il n'y a pas de projet, et confirme que tout sera fait afin de réduire les coûts.

S'agissant des prochaines étapes, M<sup>me</sup> Charollais explique que le processus est un peu similaire à celui d'un PLQ et qu'il risque de durer un an environ. Si la planification reste bonne, elle est néanmoins plus serrée.

#### *Discussion et vote*

En préambule, le représentant du groupe libéral revient sur la question du coût et suggère que le Conseil municipal parte sur un montant de 50 millions, se disant convaincu qu'un projet pourra être proposé dans le cadre de ce montant.

Le président rappelle les nombreuses instances et personnes qui se sont mobilisées pour ce projet et tient à rappeler qu'il incombe aux commissaires de voter le crédit, compte tenu de l'avance de travaux du CEVA et du plan directeur de quartier. Il demande que chaque groupe se prononce.

Le représentant du groupe libéral dit que son parti s'abstiendra, car il veut se référer à l'ensemble du groupe. Il rappelle que les coûts de fonctionnement passeront de 5 millions à 10 millions. Il précise que cela ne signifie pas que le crédit ne sera pas voté par son groupe.

Le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre dit que son groupe s'abstiendra aussi, en partie pour les raisons invoquées par le représentant libéral. Il veut encore réfléchir, mais ne refusera pas forcément la proposition.

La représentante du groupe des Verts, qui rappelle qu'elle a déjà développé la position du groupe lors de la précédente séance de la commission, confirme que les Verts voteront le projet, qu'ils trouvent excellent. Entre autres, ce projet instaurera une nouvelle dynamique dans ce quartier et générera des emplois.

La représentante du groupe socialiste fait valoir que son parti se prononcera en partie dans le même sens. Son groupe reste toutefois partagé en raison du coût de construction et parce qu'il lui semble qu'il y a un manque de volonté du magistrat de vouloir trouver un financement. Elle trouve pertinent et intéressant de vouloir valoriser le quartier des Eaux-Vives. Tout en soulignant que l'on veut toujours faire trop bien et trop cher à Genève et que l'on peut faire des économies, elle informe qu'une partie du groupe s'abstiendra.

La représentante du groupe A gauche toute! dit que son groupe est convaincu par ce projet phare. Elle estime que le projet évoluera comme celui du CEVA. Elle rappelle les contours du projet (salle de 500 places, de répétition, ateliers, etc.), soulignant que cela n'existe pas pour l'instant et que la FAD est en faveur de la proposition. Elle relève aussi qu'un montant était inscrit au PFI et que, si l'on veut freiner un projet, on trouvera toujours des arguments qui lui sont défavorables. Elle votera le projet. Quant à l'implication du magistrat, elle espère que le forum culturel apportera des solutions. Enfin, elle souligne le travail fourni par les divers intervenants et conclut que l'on ne risque pas grand-chose à voter le projet.

Le représentant du groupe libéral, revenant sur les coûts de construction, rappelle que M. Paillard a bien évoqué un montant limite de 50 millions et le doublement des frais de fonctionnement pour la nouvelle structure. La situation, à ses yeux, a des similitudes avec l'affaire de la Maison de la danse.

Le représentant du groupe radical, soulignant le risque de perdre 4 millions, annonce que son groupe s'abstiendra.

Un membre du groupe des Verts rappelle que l'on n'a pas de projet et que, pour monter un projet, il faut dépenser de l'argent. Il souligne que si l'on veut une Nouvelle Comédie, il faut voter ce crédit. Bien que comprenant les réticences des commissaires, il relève que les 4 millions ne seront pas perdus.

Le président rappelle que le Conseil municipal a décidé, en séance plénière, le renvoi à la commission des travaux, et que le Parti démocrate-chrétien, qui suit l'affaire depuis de nombreuses années, s'est impliqué dans ce projet, organisant même un débat public. Son groupe considère que ce projet est emblématique de la vivacité et de la dynamique genevoises, notamment dans le quartier des Eaux-Vives. Le Parti démocrate-chrétien se prononcera donc en faveur du projet et demandera que le magistrat s'active pour trouver des collaborations.

Mise au voix, la proposition PR-473 est acceptée par 9 oui (3 Ve, 2 S, 2 DC, 2 AGT) et 6 abstentions (1 S, 2 UDC, 2 L, 1 R).

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs, part du crédit de préétudes diverses de théâtres de la ligne 043.018.02, proposition PR-117 votée le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 150 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

*Art. 4.* – Les frais d'études du projet seront, en cas de réalisation, ajoutés à la dépense de cette dernière et amortis sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les frais d'études seront amortis en 5 annuités

*Annexes:*

1. Présentation PowerPoint (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)
2. Lettre du Conseil administratif la commission des travaux du 29 novembre 2006
3. Lettre du Conseil administratif à la commission des travaux du 18 avril 2007

4. Lettre du maire, M. Mugny, à la présidence de la commission des travaux du 7 juin 2007
5. Rapport sur l'interaction des constructions CEVA/SOVAGEV sur problèmes structurels et nuisances vibratoires du 5 juillet 2007 (voir sur IntraCM)
6. Tableau relatif au budget Nouvelle Comédie à l'inauguration en 2016, établi par M. Paillard, 5 septembre 2007
7. Lettre du président de la commission à M. Beer du 20 septembre 2007
8. Lettre du Conseil d'Etat au Conseil administratif du 17 décembre 2007
9. Extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 7 novembre 2007

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2008 (après-midi)  
Proposition: étude de la Nouvelle Comédie

## CONSEIL ADMINISTRATIF

## ANNEXE 2

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENEVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-ge.ch



V I L L E D E  
G E N È V E

**Mme Béatrice Graf Lateo**  
Présidente de la Commission des travaux du  
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 29 novembre 2006

**PR-473 Proposition de crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'étude  
d'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives**

Madame la Présidente,

Suite à l'audition par votre Commission du département des affaires culturelles et du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en date du 18 octobre dernier concernant la proposition citée en marge, notre Conseil a bien enregistré les réticences exprimées par les Conseillers municipaux par rapport à l'adoption d'un tel crédit.

Nous sommes bien conscients qu'un projet d'infrastructure culturelle d'une telle envergure, concerne en tous les cas le canton, voire la région franco-valdo-genevoise.

Dès lors, nous réfléchissons à la mise en place de partenariats financiers mixtes et nous vous remercions pour l'instant de bien vouloir geler le traitement de cette proposition au sein de la Commission des travaux, afin de nous laisser le temps d'entreprendre des démarches et de revenir auprès de vous ensuite.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de nos meilleures salutations.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseiller administratif :

Christian Ferrazino

Le Vice-président :

Patrice Mugny

CA du 14.3.2007

CONSEIL ADMINISTRATIF

ANNEXE 3

MM. Mugny  
Ferrazino  
Drahusak  
Mme Koelliker  
" Charollais  
M. Macherel  
Mme Cabussat  
dossier - mm

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3985  
CH-1211 GENEVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-ge.ch



Madame Béatrice GRAF LATEO  
Présidente de la Commission des travaux  
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 18 avril 2007

Objet

**PR-473, proposition de crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'étude d'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives**

Madame la Présidente,

Le 29 novembre 2006, notre Conseil a sollicité la suspension des travaux de votre commission relatifs au traitement de l'objet précité.

Cette démarche avait pour objectif de nous permettre d'examiner des opportunités de financement du projet. Nous vous avions cependant signalé que, quels que soient les résultats de ces démarches, l'instruction de ce dossier devrait être reprise au plus tard au mois de mars 2007, ceci en raison du lien étroit du projet Nouvelle Comédie et du projet de réaménagement du secteur de la gare des Eaux-Vives, dans lequel ce projet s'insère.

Or, pour des raisons de planification coordonnée entre le plan directeur de quartier, dont la mise à l'enquête est prévue fin 2007, et le projet CEVA, il convient que le Conseil municipal puisse maintenant se prononcer sur le sort du projet Nouvelle Comédie.

En conséquence de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir :

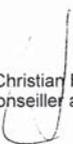
- reprendre, à votre meilleure convenance, l'instruction du dossier Nouvelle Comédie ;
- accorder une audition aux représentants des départements des affaires culturelles et de l'aménagement, des constructions et de la voirie afin qu'ils puissent rendre compte des démarches entreprises et en cours ;
- solliciter le Conseil municipal afin qu'il se prononce sur le projet dans son ensemble (crédit concours et étude) sans scinder en 2 la proposition.

*J.*

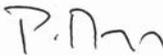
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2008 (après-midi)  
Proposition: étude de la Nouvelle Comédie

En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande et restant à votre entière disposition pour fournir des compléments d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF



Christian Ferrazino  
Conseiller administratif



Patrice Mugny  
Vice-président





DIRECTION GÉNÉRALE  
SÉCRÉTARIAT DU CONSEIL  
MUNICIPAL

13245-2007  
ADMINISTRATION CENTRALE

7.2.14

Annexe 7

RÉPUBLIQUE ET CANTON  
DE GENÈVE  
CONSEIL D'ÉTAT



27 SEP. 2007 19 09  
26 09

Présid.	DF	DCTI	DES
Départ.	DIP	DT	GC
Chanc.	DI	DSE	PJ

Monsieur Charles BEER  
Président du Conseil d'Etat  
Conseiller d'Etat chargé du département  
de l'instruction publique

VILLE DE  
GENÈVE

Genève, le 20 septembre 2007

DCTI

DIP DT

CHANGEMENT DE RAPPORTEUR :

CHANGEMENT DE CO-RAPPORTEUR :

PR-473 Proposition d'un crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la Gare des Eaux-Vives

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Conseiller d'Etat,

La commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève étudie actuellement la proposition du Conseil administratif d'un crédit d'étude de 4 millions destiné au concours et à l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la Gare des Eaux-Vives. Pour des raisons de planification coordonnée entre le plan directeur de quartier – dont la mise à l'enquête est prévue fin 2007 – et le projet CEVA, il convient que le Conseil municipal puisse se prononcer sur le sort du projet de la Nouvelle Comédie.

Votre agenda étant particulièrement chargé, il n'a pas été possible de procéder à votre audition. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous adresser par écrit les questions de la commission des travaux. Celle-ci a décidé de recueillir l'avis du Conseil d'Etat et du chef du Département de l'instruction publique se rapportant au financement de la Nouvelle Comédie.

A ce titre, il intéresse la commission de savoir :

1. si le Conseil d'Etat s'engagera dans un financement de l'infrastructure de la Nouvelle Comédie;
2. si le Conseil d'Etat est prêt à participer au financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie;
3. comment le Département de l'instruction publique pense s'engager financièrement dans les projets culturels émanant de cette nouvelle institution, dont les infrastructures serviront les intérêts de l'ensemble des citoyens de notre canton, voire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos questions, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

~~DEPT RAPPORTEUR :~~

~~CO-RAPPORTEUR :~~

~~DIP~~

~~DCTI~~

~~DT~~

Jean-Charles Lathion  
Président de la commission  
des travaux



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 17 décembre 2007

Le Conseil d'Etat  
16623 - 2007

Ville de Genève Direction générale	
Reçu le:	19 DEC. 2007
Séance CE du:	9/15/08
Décision:	
A traiter par:	
Copies:	1 0 0 2 1 0

Annexe 8

Conseil administratif de la  
Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3**Concerne :** Projet de théâtre de la Nouvelle Comédie sur le site  
de la gare des Eaux-VivesMonsieur le Maire,  
Madame la Conseillère administrative,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

En date du 20 septembre 2007, notre Conseil a reçu un courrier du président de la Commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève en relation avec l'objet cité en référence.

Vous trouverez ci-après la position de notre Conseil, lequel est convaincu que ce projet contribuera au rayonnement culturel de l'agglomération franco-valdo-genevoise et soutient la "Nouvelle Comédie".

Elle est un outil aujourd'hui nécessaire au développement de l'activité théâtrale genevoise; ceci en termes de formation, de relève, d'emplois et de perspectives artistiques pour tous les métiers (comédiens, régisseurs, décorateurs, costumiers, scénographes, peintres, etc.). En outre, elle permettra d'accueillir - enfin - de grands spectacles européens nécessitant des plateaux de dimensions importantes.

En ce qui concerne les questions le la commission des travaux, nous pouvons apporter les réponses suivantes :

**1. Financement du théâtre de la Nouvelle Comédie**

Il n'est actuellement pas prévu dans le plan financier quadriennal de l'Etat de participer au financement de la construction de cet équipement culturel.

**2. Financement du concours et de l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie**

La localisation de ce nouveau théâtre est prévue dans le périmètre de la Gare des Eaux-Vives, qui fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQ), réalisé conjointement par la Ville et l'Etat.

- 2 -

Les grandes lignes de l'implantation de cet équipement (accès, livraison, liens avec le parvis et les places publiques, parking, liaisons avec les transports publics, etc.) sont réglées à l'échelle de ce PDQ. Il va de soi qu'elles ne pourront être précisées que dans le cadre d'un projet architectural.

Le PDQ constituera ainsi un cadre pour le lancement du concours architectural et le résultat de ce concours permettra de préciser le détail de l'implantation du théâtre lors de l'élaboration du plan localisé de quartier. Le coût des études nécessaires à l'élaboration du PDQ est actuellement pris en charge par la Ville et l'Etat. Les frais d'élaboration du PLQ seront supportés par la société simple de valorisation du périmètre de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) constituée par la Ville, l'Etat et les CFF.

Il n'est pas prévu que l'Etat ou la SOVAGEV participe au financement du concours de la Nouvelle Comédie.

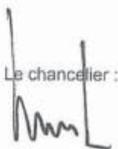
3. **Participation du DIP aux projets culturels du futur théâtre**

L'Etat de Genève soutient aujourd'hui financièrement la Comédie de Genève en versant une aide financière régulière à la Fondation d'art dramatique, soutien qu'il entend poursuivre.

Selon le projet qui sera effectivement développé, les activités qui se dérouleront dans le théâtre et l'évolution du contexte culturel et théâtral genevois, le financement pourra être rediscuté le moment voulu.

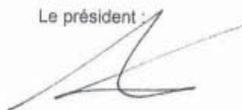
Dans la mesure où vous l'estimez utile, nous vous laissons le soin de transmettre copie du présent courrier à la Commission des travaux du Conseil municipal.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ces réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le chancelier :  


Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le président :  


Laurent Moutinot

Extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 7 novembre 2007

Annexe 9

**L'initiative anti-CEVA est irrecevable**

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur l'initiative IN 139, intitulée « Pour une meilleure mobilité franco-genevoise » (voir point presse du 29 août 2007), qui propose d'abandonner la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) au profit d'une liaison passant par le sud du canton de Genève (barreau sud). Dans son rapport, le gouvernement indique que cette initiative n'est pas conforme au droit supérieur. Il recommande donc de prononcer son irrecevabilité totale sans proposer de contreprojet. Le choix et l'approbation du tracé d'une ligne ferroviaire est une compétence exclusive de la Confédération. En introduisant dans la Constitution genevoise la renonciation à un tracé déjà approuvé sur son principe (concession) par les autorités fédérales compétentes et en lui substituant une liaison alternative, l'initiative proposée viole la répartition des tâches en matière ferroviaire entre les cantons et la Confédération. Par ailleurs, cette initiative entre en contradiction avec la Convention de 1912 – réactualisée en 2002 – signée par le canton de Genève et la Confédération, qui oblige les deux signataires à réaliser la liaison ferroviaire entre Cornavin, les Eaux-Vives et Annemasse. De rang intermédiaire entre le droit cantonal et intercantonal, cette convention prime sur les dispositions constitutionnelles cantonales.

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).**

Mesdames et Messieurs, vous avez sous les yeux un crédit d'étude pour le projet du siècle! En effet, nous ne construisons pas un théâtre tous les ans. Un théâtre, c'est une affaire importante, c'est un instrument qui concerne énormément de monde, non seulement les artistes mais aussi toute une sphère économique. Nous avons aujourd'hui la chance de nous prononcer sur un objet qui s'insère dans le contexte de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), de la gare des Eaux-Vives et de l'agglomération.

J'aimerais vous rendre particulièrement attentifs à la qualité du rapport de M<sup>me</sup> Contat Hickel. Je crois qu'elle a rendu la lecture de ce rapport très intéressante, qu'elle a eu aussi le souci de la synthèse, souci que nous avons tous partagé, puisque nous avons essayé d'être le plus rapides possible afin de nous trouver en coordination avec ce qui se passait au niveau du CEVA. Nous avons dû, il faut bien le dire, attendre quelque temps les réponses de l'Etat, respectivement du Département de l'instruction publique et du Département des constructions et des technologies de l'information, qui sont concernés par le projet. Il nous a fallu attendre que les différents services se prononcent. Au final: une excellente synthèse que je vous invite à voter.

Pour ma part, j'espère que ce projet intéressera l'ensemble de notre Conseil, que nous pourrons aller de l'avant, donner un signe fort à la population et faire de ce quartier de la gare des Eaux-Vives un véritable centre culturel qui rayonnera au sein de l'agglomération. En effet, il s'agit aussi de concrétiser un projet d'agglomération et ce théâtre entre tout à fait dans ce contexte. Je n'en dirai pas plus, car je pense que le débat sera animé ce soir. Mesdames et Messieurs, je vous engage à le mener de façon positive, comme le Parti démocrate-chrétien le fera tout à l'heure, s'agissant d'un projet qu'il a toujours soutenu.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, rapporteuse (Ve).** J'ajouterai quelques mots à ce que vient de dire le président de la commission des travaux. Effectivement, ce rapport est long. Il a été relativement difficile à rédiger, puisque l'étude du projet a nécessité huit séances de commission et l'audition d'une vingtaine de personnes, dont certaines, notamment des fonctionnaires, sont venues à quatre reprises devant la commission, suite au changement de législation et au renouvellement des commissaires.

Ce que je retiendrai surtout de cet exercice, c'est qu'il a été extrêmement intéressant. J'ai eu beaucoup de plaisir à rédiger ce rapport, j'espère que cet auditoire aura eu autant de plaisir à le lire et, surtout, qu'il suivra les recommandations de la commission des travaux.

*Premier débat*

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs, vous me permettez de dresser un bref historique de cette longue pièce théâtrale – si j’ose dire – de cette comédie en quinze actes sur dix ans, car dans ce Conseil municipal, au mois de juin 2007, la moitié d’entre vous ne siégeaient pas, et la moitié des sortants n’ont pas fait une législature complète. En plus de cela, nous avons eu, depuis juin 2007, sept ou huit prestations de serment, ce qui explique aussi, peut-être, les difficultés que nous avons dans la gestion de nos débats. Mais c’est là un autre problème...

Il y a une dizaine d’années, le Conseil administratif de l’époque – M<sup>me</sup> Bur-nand était aux commandes du département des travaux – avait prévu dans son plan d’investissements un montant de 10 millions de francs pour rénover la Comédie actuelle. Mais les premières études – il y en a eu six ou sept – ont démontré qu’on arrivait pratiquement à 14 millions de francs pour cette rénovation. Les utilisateurs, comme la plupart des personnes dans ce Conseil, n’étaient pas satis-faits du projet, à tel point qu’un nombre important d’études et de préétudes ont commencé. Toutes sortes de propositions ont été faites dans un sens comme dans l’autre, c’est le cas de le dire, puisqu’on a même pensé à inverser la position de la scène par rapport aux spectateurs. Bref, résultat des courses: nous frisions les 20 millions de francs pour remettre en état la Comédie, et c’était toujours un emplâtre sur une jambe de bois, à tel point qu’une association pour une Nouvelle Comédie s’est constituée.

Ces gens ont fait un travail important, sérieux, je le salue et je les en remercie. Ils ont demandé aux acteurs de se prononcer, ils ont établi un cahier des charges – je précise que tout cela a été fait bénévolement. Une préétude s’est dessinée et tout le monde a été d’avis que, s’il fallait investir 20 millions de francs pour une rénovation, mieux valait mettre 5 ou 10 millions de plus et construire une nouvelle Comédie. Certes, on a relevé qu’à Neuchâtel un théâtre avait pu être construit pour 25 millions, mais il s’est avéré que la configuration et les exigen-ces n’étaient pas les mêmes à Genève. A l’époque, je pense que nous aurions pu trouver une majorité dans ce Conseil pour dire que, jusqu’à 50 millions de francs, nous avions envie de nous doter d’un nouvel outil pour le théâtre, le fleuron que sera la Comédie. Mais les chiffres avancés sont très vite montés jusqu’à 70 mil-lions, à plus ou moins 20%, et c’est à ce moment-là que le bât a commencé à blesser.

Le président de la Fondation d’art dramatique, M. Bernard Paillard, a eu l’honnêteté de nous dire une chose très juste, à la commission des travaux, c’est que si nous voulions nous doter d’un outil de cette qualité, il fallait aussi adap-ter le budget de fonctionnement, c’est-à-dire la subvention municipale versée à

la Comédie, et passer de 5 millions à 10 millions. Voilà comment le problème se posait, en tout cas dans les discussions au sein de notre groupe.

A ce moment-là, il a fallu faire un choix. Un journaliste a demandé à une de mes collègues pourquoi, à Genève, on ne pouvait pas réaliser de grands projets. Je suis bien placé pour le savoir! En l'occurrence, il y a une grande différence entre la Comédie et le Musée d'ethnographie, par exemple. Dans tous les cantons, sauf à Genève, tout ce qui touche aux musées est à la charge de l'Etat alors qu'à Genève la répartition est différente. On ne peut donc pas reprocher à la Ville d'être pingre à l'égard de la culture, sachant que nous lui consacrons, si ma mémoire est bonne, 14,6% de nos investissements annuels – qui s'élèvent pratiquement à 100 millions – et qu'un cinquième de notre budget de fonctionnement est alloué à la culture. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je le répète: cela fait plus de 1500 francs par habitant. Genève est la seule ville d'Europe, ou en tout cas de Suisse, à consacrer un tel montant, la deuxième étant Bâle avec 980 francs, puis Zurich avec 421 francs.

C'est dire que le problème est de savoir quelle tranche du gâteau nous allons consacrer au théâtre. On nous a dit qu'il fallait payer pour voir, mais 4 millions de francs, c'est tout de même cher payé pour voir! Personnellement, je recommanderais recommander au Conseil administratif, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, de s'y prendre de manière différente en disant, au moment du concours, que la Ville de Genève est d'accord d'investir 50 millions de francs pour faire un théâtre, en précisant bien que la limite à ne pas dépasser est de 50 millions – cela se fait en France. Ensuite, sur cette base-là, le meilleur projet sera choisi. A titre personnel, Mesdames et Messieurs, je vous invite à partir sur cette voie-là, pour espérer voir enfin un projet.

La grande différence avec le Musée d'ethnographie, c'est que pour la Comédie, on ne peut pas, ou très difficilement, demander une participation au Canton, puisque dans le partage des tâches, normalement, ce sont les communes qui se chargent de tout ce qui est animation.

Une autre solution serait de faire des économies au détriment d'autres théâtres. Cette démarche est envisagée par le magistrat et je sais qu'il espère pouvoir intervenir notamment sur le budget de fonctionnement. Voilà la manière dont j'ai exposé le problème en commission des travaux et au sein du groupe libéral. Pour ce qui est de la position du groupe libéral, elle vous sera donnée par ma collègue.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)*

**Le président.** Monsieur Queloz, votre recommandation est-elle une recommandation formelle que vous allez transmettre au bureau?

*M. Georges Queloz.* Non, Monsieur le président. Il s'agit ici de voter un crédit d'étude pour lancer un concours et l'organisateur qu'est le Conseil administratif m'a entendu. Je n'ai donc pas besoin de faire une proposition écrite. Essayons de réaliser un projet en indiquant le montant à ne pas dépasser. Lorsque vous voulez construire une maison, la première question que l'architecte vous posera est celle de votre budget. Si vous lui répondez que vous voulez une piscine, une salle de culture physique, un sauna et autres et que votre budget est de 600 000 francs, le projet capotera.

Je souhaite simplement que nous mettions toutes les chances de notre côté. Par rapport au Musée d'ethnographie, l'impact sur l'environnement de la Nouvelle Comédie ne devrait pas poser de problème. Il n'y aura pas de problème non plus pour le montage financier, puisque le théâtre est une tâche de la Ville. J'ai donc simplement expliqué comment le problème se posait pour les libéraux et j'espère avoir été entendu, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** J'ai bien entendu les remarques de M. Queloz et je pense qu'elles méritent attention. J'essaierai d'y répondre dans la deuxième partie de mon intervention. D'abord, au nom du groupe socialiste, j'aurais souhaité entendre le magistrat en charge de la culture faire une déclaration. Je me permettrai, sans me prendre pour la magistrate, de vous dire ce que j'aurais aimé entendre en tant que socialiste. En effet, ce soir, je pense qu'il faut donner un signe en faveur de la Nouvelle Comédie, montrer un enthousiasme autour de ce projet, fédérer les énergies qui se sont manifestées, les énergies des élues et des élus que nous sommes, des milieux culturels, du théâtre plus particulièrement, et des habitantes et habitants de notre ville. Il convient de marquer notre enthousiasme pour le théâtre comme lieu de culture. Cela paraît banal de le dire en ces termes, mais je pense qu'il est bon de rappeler que l'enthousiasme pour la culture peut être fort.

En l'occurrence, il faut rappeler que ce projet de Nouvelle Comédie est un vieux projet. M. Queloz a parlé tout à l'heure d'un projet de dix ans: je dirai même que c'est un projet de vingt ans. On peut le faire remonter au magnifique rapport Langhoff qui devait mobiliser notre Ville pour créer un théâtre, pour faire de la Comédie un lieu de rayonnement encore plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce rapport Langhoff a été suivi d'une dizaine d'études avant d'aboutir au présent projet de Nouvelle Comédie, qui a été porté avec enthousiasme avant tout par des artistes réunissant les disciplines du théâtre: scénographes, metteurs en scène et autres – vous en avez la liste complète dans le rapport.

C'est donc un formidable projet qui arrive enfin. A Genève, il faut toujours de nombreuses années pour concrétiser un projet et nous avons là l'opportunité de le faire. Genève a la spécialité pour lancer des idées avec beaucoup d'enthousiasme, idées qui finissent souvent par s'égarer et dont, finalement, il ne reste plus grand-chose. Ce soir, nous devons donc marquer notre enthousiasme pour ce projet de Nouvelle Comédie, projet d'ordre culturel, mais aussi d'ordre architectural.

Evidemment, vous ne serez pas surpris qu'en tant que socialiste je défende aussi l'aspect architectural, car vous savez à quel point l'architecture me tient à cœur. Oser cette ambition avec le projet de la Nouvelle Comédie, c'est aussi l'insérer dans cette grande infrastructure du CEVA, dans ce grand projet transfrontalier. On pourra ainsi, au sortir de la halte CEVA, être confronté à un équipement culturel majeur. Quoi de plus symbolique, dans un projet transfrontalier, que de mettre l'accent sur un projet culturel, de mettre en avant la culture comme lien entre nous, habitantes et habitants de Genève, et la région française? C'est là le magnifique défi que nous pouvons relever au travers de ce projet culturel et architectural.

M. Queloz demandait comment on pouvait garantir ce projet. A l'appui de notre enthousiasme, je vais me permettre de citer deux exemples. Le premier est le Centre des congrès de Lucerne, projet que deux votations populaires négatives ont failli faire capoter. Finalement, un chef de projet a été engagé et c'est peut-être une voie à laquelle nous pourrions réfléchir. Ce chef de projet, Thomas Held, est arrivé à faire accepter par 70% de la population un projet en partenariat public-privé, qui se montait à 94 millions de francs. Aujourd'hui, on ne parle plus du coût de cet équipement: ce qui est mis en avant, c'est ce magnifique bâtiment contemporain qui s'insère dans un site historique. Qui aurait pensé que les Lucernois auraient une telle audace? Aujourd'hui, à la suite de ce projet, c'est carrément le privé qui s'est engagé pour lancer une autre opération: une salle modulable pour les concerts qui, sans le prix du terrain, sans le concours, a déjà permis de réunir 100 millions de francs sur la table! De qui s'inspire-t-on pour pousser ce projet? De gens de théâtre comme Patrice Chéreau.

Le deuxième exemple est situé dans une ville qui n'avait rien: Bilbao. Dans les années 1990, Bilbao se retrouvait avec 20% de chômeurs, c'était une cité qui avait d'immenses problèmes et qui s'est pourtant engagée dans un grand projet culturel. Alors que cette ville industrielle n'avait pas, a priori, de rapport avec la culture, elle s'est lancée dans la construction du Musée Guggenheim de Frank Ghery, pour 150 millions d'euros. Au bout de l'expérience, on constate que Bilbao connaît, à fin 2006, environ 4% de taux de chômage, et que ce projet culturel a généré une impulsion, une énergie qui a changé la ville.

Mesdames et Messieurs, si je me permets de citer ces exemples, ce n'est pas pour dire qu'il nous faudrait aussi investir 50, 100, ou 150 millions de francs,

mais pour souligner que c'est moins le prix qui compte que l'enthousiasme dont on fait preuve, pour affirmer que la culture a toute sa place. J'ai bien entendu la remarque de M. Queloz et je pense qu'elle est importante. Il disait qu'un coût de 50 millions semblait raisonnable, mais qu'il avait l'impression qu'on glissait vers 70 ou 80 millions. A cet égard, il me semble que, dans les chiffres articulés, 50 millions représentent, grosso modo, le coût des travaux et 20 millions représentent les études, les intérêts intercalaires et autres. Cela dit, nous n'en savons encore rien, puisque nous ne connaissons pas encore le projet issu du concours.

A titre de comparaison, je rappellerai que les cycles d'orientation de la Seymaz et de Drize avoisinent les 50 millions de francs et que les groupes scolaires de 16 classes coûtent généralement 20 millions. L'OMC II a été construit pour 58 millions. Voilà pour les ordres de grandeur au niveau constructif. Nous sommes dans des échelles constructives qui imposent un certain investissement. Lorsque le cycle de la Seymaz a été inauguré, on a mis en avant non pas son coût, mais bien sa qualité, sa forme, l'utilisation du bois, bref le plaisir d'avoir cet équipement.

M. Queloz a aussi évoqué le budget de fonctionnement de la future Comédie en disant qu'il allait passer de 5,5 millions à 10 millions, cela en faisant référence au Théâtre de Vidy. En fait, le budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie est prévu autour de 9 millions. La référence à Vidy est erronée, sachant que Vidy a une politique très différente, orientée sur les tournées. Ce théâtre emploie deux permanents en France pour chercher où placer ses spectacles et une personne en Allemagne pour faire de même. Loin de moi l'idée de critiquer la politique de René Gonzalez, car j'ai toujours suivi avec enthousiasme ce qui se faisait à Vidy – j'ai même fait partie des amis du Théâtre de Vidy. Je veux simplement dire que c'est une autre politique culturelle qui est mise en place et qu'il ne convient pas de comparer les budgets de fonctionnement.

Pour conclure, je dirai qu'il faut appuyer la réussite de ce projet en nommant peut-être un chef de projet. Ensuite, il est certainement possible de réduire les coûts – là, Monsieur Queloz, je vous ai bien entendu – grâce à un jury constitué de personnes connaissant bien leur métier. On peut tout à fait demander aux concurrents d'inscrire des valeurs par macroélément qui permettent de mesurer le coût de l'objet. Cela peut être un critère de jugement, s'il est annoncé dans le programme du concours. C'est dire qu'il ne faut pas nous arrêter à cet aspect du coût. Mesdames et Messieurs, ce soir, nous devons dire très clairement que nous souhaitons nous fédérer avec enthousiasme autour de ce projet culturel.

*(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Ce projet est un bon projet et nous allons le soutenir. Genève a besoin d'un théâtre, d'un théâtre à la hauteur de ses ambitions de centre culturel de la région lémanique – en tout cas le prétend-elle... Ce projet est novateur, et c'est ce qui a retenu notre attention. Normalement, une gare de l'importance de celle des Eaux-Vives est toujours un lieu de consommation ou d'errance. L'intérêt de ce projet est qu'il va changer l'image que nous avons des gares. Je n'apprends rien à personne en disant que les gares sont toujours des lieux qu'investissent les marchands en tout genre: les quartiers rouges, les free-shops, les centres commerciaux... Là, l'offre sera différente: on proposera de la culture à la gare, et une culture accessible. Toutes les personnes qui habitent la région vont pouvoir accéder à des lieux où il se passe autre chose que du commerce. Il me semble que c'est là un aspect assez important et novateur pour être relevé.

Cela dit, nous avons malgré tout un petit problème. En effet, le fait qu'on propose cet espace culturel à la gare des Eaux-Vives ne doit pas être le prétexte à fermer d'autres lieux de culture à Genève. Car chaque fois qu'on ferme un lieu de culture, c'est du savoir qui s'évapore, qui disparaît. Alors, n'opposons pas les institutions les unes aux autres. Je le dis souvent et j'insiste encore une fois: faire des économies sur la culture, c'est une perte. C'est une petite économie financière à court terme, pour réussir à boucler le budget, pour avoir des comptes présentables, mais, à long terme, c'est une perte pour tout le monde – les créateurs, le public – c'est une perte de savoir, une perte d'histoire. Quelle que soit la somme, je ne crois pas qu'elle vaille qu'on risque une perte de cet ordre.

Mesdames et Messieurs, le poker est à la mode cette année – je l'ai remarqué l'autre jour, lors de l'intervention d'une personne qui nous a fait une digression sur le poker – et j'ai donc envie de payer pour voir! Je voterai ce crédit d'étude de 4 millions pour voir. Je fais confiance au magistrat pour avoir vu ses propositions, comme tout le monde. Je les ai trouvées intéressantes en termes d'architecture et d'urbanisme, car c'est une autre manière de repenser la ville et de communiquer les uns avec les autres. C'est une manière de faire de ce lieu un lieu d'échanges, non pas d'échanges commerciaux, mais d'échanges de savoir et de culture.

Ce soir, il serait extrêmement timoré et malvenu de commencer à pinailler en disant qu'on pourrait faire un peu moins cher: 3, 5 ou 10 millions de moins... Ce n'est pas de cela que nous parlons: nous devons dire au Conseil administratif que nous acceptons ce crédit d'étude et que nous voulons voir ce projet. Pour une fois, nous ferons mentir les mauvaises langues, en montrant que nous ne sommes pas contre les projets d'envergure – nous sommes contre les projets mégalomaniaques, ce qui est bien différent. En l'occurrence, ce projet d'envergure s'inscrit dans l'histoire, c'est un projet prospectif qui nous intéresse au plus haut point. C'est pourquoi nous voterons ce crédit.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Nous avons entendu l'enthousiasme des socialistes et de quelques autres, l'intérêt de la rapporteuse sur cet objet, l'importance de valoriser le théâtre à Genève, et tout le travail qu'il y a eu autour de ce projet depuis 2002. Néanmoins et malgré cela, les libéraux ne partagent pas l'engouement, la frénésie de certains autour de ce projet, la fièvre qu'ils ont à vouloir à tout prix prendre une décision ce soir. En effet, quelques éléments nouveaux se sont profilés sur la scène culturelle genevoise, dont le principal va démarrer en fin de semaine. Je veux parler du Forum «art, culture et création», de ce bouillonnement totalement original, unique, qui se crée autour de la politique de la culture et qui devrait, en fin de semaine, amener les politiciens, les acteurs culturels, les privés, le public à s'interroger sur la culture que nous voulons et sur les moyens que nous nous donnons, dans cette ville internationale et ce canton de Genève.

Il nous paraît donc un peu regrettable que le calendrier nous amène ce soir à bétonner un projet. Ce dernier a ses qualités – mon collègue Georges Queloz l'a très bien décrit – c'est une démarche qui a sa légitimité, une ambition que nous ne saurions en aucun cas dénigrer, mais qui nous paraît arriver à un moment où il y aurait un autre élan, une nouvelle direction à donner à ce que nous appellerions une vraie gouvernance culturelle.

Je rappellerai à la cheffe de groupe socialiste que Genève n'est pas Bilbao et qu'en son temps – vous étiez déjà conseillère municipale, Madame Valiquer Greccuccio – nous avons voté des crédits pour de nombreux équipements culturels à Genève. Matthias Langhoff avait déposé son rapport et il s'était trouvé, à peu près dans le même temps, que tous les équipements culturels étaient devenus vétustes et avaient besoin de travaux importants. Ainsi nous avons renouvelé entièrement la machinerie du Grand Théâtre pour près de 60 millions de francs, nous avons restauré le Victoria Hall, nous travaillons sur les plafonds du Musée d'art et d'histoire, qui tombent en ruine, le Musée d'ethnographie ne peut plus accueillir de collections, le Musée Rath va être rénové, et j'en passe. Car Genève connaît une activité culturelle intense et notre municipalité assume beaucoup de responsabilités en la matière.

Par ailleurs, les nouveaux projets ne manquent pas. Pour cultiver son image, Genève doit parfaire le stade pour accueillir l'Eurofoot d'ici à trois mois, elle doit trouver un financement pour le nouveau Musée d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie, le Musée d'horlogerie. Elle veut un pôle fort d'art contemporain, un agrandissement des collections des Conservatoire et Jardin botaniques, un aménagement de la rade – que nous avons voté hier – sans parler de la traversée de la rade et tout ce qu'il faudra investir pour les trams et autres. Et tout cela sans oublier les crèches et les logements... On peut donc se poser la question: quid des chances de réussite et d'aboutissement d'une Nouvelle Comédie dans cet inventaire à la Prévert de nos projets en matière de culture et d'aména-

gement à Genève? La Ville de Genève n'aurait-elle pas les yeux plus gros que le ventre?

Un second élément auquel nous devons tous être attentifs, c'est qu'il y a quelques mois nous nous étions alarmés ici de ce que l'Etat – qui, jusqu'à présent, allouait une somme très modeste au financement de la culture – avait décidé de se retirer. Il donnait peu: il ne donne plus! Ce soir, face à ce nouveau projet, nous sommes donc seuls, plus que jamais seuls... L'Etat a confirmé son désengagement et il n'y a pas d'investisseurs privés. Alors, qu'advient-il si nous le faisons quand même? L'Etat aura beau jeu de nous dire que nous n'avons qu'à assumer, puisque nous avons voulu le faire seuls! Les privés diront de même. Nous avons assez entendu ce raisonnement à propos de l'Espace Rousseau!

C'est précisément là que les libéraux ont un souci, dans le sens que les principes de la politique culturelle genevoise ne sont pas définis à l'heure qu'il est. Pouvons-nous poursuivre dans cette conception provinciale de la culture qui attribue à une seule commune le poids d'institutions de rayonnement cantonal, international, voire régional? Y a-t-il encore un avenir pour la culture et les projets à Genève dans ce contexte-là?

Par ailleurs, nous aimerions également parler de nos responsabilités communales. La première responsabilité d'une collectivité publique communale est d'assurer l'aménagement, la sécurité et la salubrité, et les libéraux défendent ces tâches à chaque fois qu'ils le peuvent. Mais qu'en est-il de la culture? Pour la culture, nous avons ici une occasion extraordinaire de créer des synergies, des partenariats autour de ce projet de Nouvelle Comédie. Une synergie permettant de rassembler les collectivités publiques et les privés, l'Etat et les communes. Cette réflexion doit précéder le pur débat financier. La question du rayonnement, de la manière dont sera soutenu, accompagné le projet, cette volonté de part et d'autre doit précéder une quelconque décision sur un rapport de commission, aussi excellent soit-il.

Aujourd'hui, Genève aurait l'opportunité de créer un nouvel équipement *ex nihilo*. Nous avons plutôt l'habitude de restaurer: ici, nous avons l'opportunité de construire quelque chose de nouveau. Il serait souhaitable qu'à l'aune des assises de la culture – auxquelles les libéraux participeront et qu'ils attendent avec énormément d'impatience – tous les thèmes culturels puissent être débattus et que, s'il doit y avoir une Nouvelle Comédie pour Genève, elle puisse être le premier symbole de cette nouvelle manière de gérer les projets culturels d'avenir.

Nous avons entendu M<sup>me</sup> Wenger rappeler – et nous l'avons lu dans le rapport – que, si nous tenons absolument à assumer ce projet seuls, il se pourrait que nous devions sacrifier quelques autres petits théâtres. Or les libéraux estiment que la culture émergente et la liberté de créer, c'est la base de toute culture, qu'on ne

peut jouer une culture contre l'autre. Je ne suis pas sûre que la phrase que j'ai lue dans le rapport, à savoir qu'on pourrait vendre l'ancienne Comédie, soit véritablement du goût de la directrice, ni d'ailleurs du goût des autres théâtres!

Enfin, M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio a rappelé que le problème à Genève n'est pas d'avoir des projets, mais de les faire aboutir. Pour nous, libéraux, il serait indécent et irresponsable d'investir 4 millions de francs dans ce projet s'il n'aboutissait pas, indécent et irresponsable tant vis-à-vis des artistes et des contribuables que pour Genève et son rayonnement. C'est la raison pour laquelle, ce soir, nous ne sommes pas en mesure d'adhérer au projet compte tenu de la situation de la culture à Genève. Nous le regrettons et nous espérons avoir de meilleures opportunités à l'avenir.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** Nous, les radicaux, disons oui à ce projet et donc oui à ce crédit d'étude. Nous ne voulons pas bloquer ce projet, car nous pensons qu'à un moment donné il faut avoir le courage et les tripes d'aller de l'avant. Oui, pour ce qui est de fédérer les énergies et marquer un enthousiasme, Madame Valiquer Grecuccio, mais avec un œil mesuré. Nous serons donc attentifs aux coûts de réalisation du projet. Nous disons oui aussi à la créativité, au foisonnement d'idées, aux interactions d'artistes qui se croisent, qui se choquent et s'entrechoquent, et oui aux étoiles qui naissent de ces chocs, mais non à la démesure financière.

Il faut savoir raison garder pour qu'un projet qui parle au cœur puisse exister. Ce qui fera la différence, c'est l'âme qui rayonnera à partir de la Nouvelle Comédie et non le fait qu'elle aura coûté 80 millions de francs. Nous souhaitons donc que son prix ne dépasse pas 40 à 50 millions de francs.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Mesdames et Messieurs, il est intéressant de constater que, avant même d'avoir reçu le crédit pour la construction de la Nouvelle Comédie, nous avons déjà posé les questions fondamentales. Je m'explique. Avec ce rapport et avec les débats que nous avons dans ce Conseil municipal, nous avons une sorte de photographie de l'état des réflexions dans les différents groupes politiques municipaux à l'égard du théâtre à Genève. Pour les Verts, il y a deux questions que nous aimerions poser. La première est: faut-il avoir une Nouvelle Comédie pour Genève? Si nous répondons par l'affirmative, la deuxième question est: comment allons-nous la financer, quels seront les frais de fonctionnement?

Avant de répondre à la première question, je souhaiterais rappeler quelques éléments d'histoire. Le Théâtre de la Comédie a été créé en 1913 et, à l'époque, on faisait des théâtres à l'italienne. Le théâtre actuel n'est pas véritablement

un théâtre à l'italienne, il lui manque un certain nombre de mètres sur la scène pour pouvoir assumer réellement ce statut. Néanmoins, il était à l'image de ce que nous expliquait l'un des représentants de l'Association pour une Nouvelle Comédie: «A la Renaissance, on créait le théâtre à l'italienne: on plantait alors un piquet à l'endroit où le prince se trouvait et on tendait un fil à la hauteur de ses yeux. La seule personne à avoir la vision juste et d'ensemble était donc le prince, ce qui correspond à une vision politique de la situation.»

Les choses ont évolué depuis lors, heureusement. D'ailleurs, il n'a pas fallu attendre 1970 et le *Living Theatre*, puisque Rousseau, dans sa lettre à D'Alembert, faisait déjà allusion à son souci d'avoir des spectateurs qui soient en même temps les acteurs du théâtre et de la représentation. Toujours en référence à d'autres informations qui nous ont été données au cours de nos auditions, je rappellerai aussi que l'homme s'est toujours représenté. Il s'est représenté déjà – je l'ai souligné dans le rapport – à travers les peintures de Lascaux. C'étaient là déjà les premiers éléments d'information, mais aussi de représentation et, finalement, de communication, qui est la dimension essentielle du théâtre.

Je souhaiterais aussi revenir sur certains éléments que j'ai recueillis dans le cadre d'extraits de l'histoire de la Comédie, qui ont été repris par Joël Aguet et par Anne Jaton, dans un texte qu'elle avait produit pour l'Association pour une Nouvelle Comédie. Historiquement, c'est le mouvement de l'Union pour l'art social, mouvement philanthropique international basé surtout en France et en Belgique, qui avait été derrière ce projet du Théâtre de la Comédie en 1913. A l'époque, ce mouvement désirait que «les joies de l'art et du beau n'appartissent pas seulement à une classe plus ou moins nombreuse de privilégiés, mais qu'elles soient accessibles à tous comme la lumière du ciel ou l'air pur!» Je vous laisse apprécier...

En 1947, la Ville de Genève achète la Comédie, des travaux sont entrepris, et nous arrivons enfin au rapport Langhoff. A la question: faut-il une Nouvelle Comédie?, un certain nombre de personnes ont déjà répondu oui. Le premier à le dire de manière très claire a été Langhoff, dans son rapport de 1987.

Ensuite, toute une série d'artistes se sont constitués en une Association pour une Nouvelle Comédie. A cet égard, quand nous parlons de projet novateur, nous parlons aussi d'originalité dans la manière d'approcher les choses. Vous me permettez de donner les noms des principaux artisans de cette association: M. Jean-Michel Broillet, éclairagiste, scénographe et chef technique; M. Dominique Catton, acteur, metteur en scène et directeur de théâtre; M. Alexandre Forissier, ingénieur scénique; M. Igor Francesco, architecte et peintre de décors; M. Thomas Hempler, éclairagiste et chef technique; M. Michel Kullmann, metteur en scène et acteur et président de l'association; M. Gilles Lambert, scénographe; M. Jean Liermier, metteur en scène et acteur; M. Jean-Claude Maret, scénographe; M. Pascal Nordmann, auteur et plasticien; M<sup>me</sup> Michèle Pralong,

collaboratrice artistique; M. Sandro Rossetti, architecte et musicien; M. Jean-Philippe Roy, éclairagiste, et M. Léon van Ship, scénographe.

Je pense qu'il faut rendre hommage ce soir à toutes ces personnes, auxquelles il faut ajouter des gens qui ont travaillé de manière plus discrète, comme l'actuelle directrice de la Comédie, M<sup>me</sup> Bisang. Elles ont fourni un travail absolument formidable pour arriver finalement à un projet. Ce projet existe, il développe une mission artistique et un cahier de charges architectural qui prolonge cette mission artistique.

Maintenant, qui a encore dit oui à cette Nouvelle Comédie? J'ai parlé de Langhoff et des artistes, mais il faut aussi citer le Conseil administratif. Lors de la première présentation du projet, nous avons reçu non seulement le magistrat en charge du département de la culture, mais également le magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, M. Ferrazino. Lors de la deuxième présentation, pas moins de trois magistrats, à savoir MM. Maudet, Pagani et Mugny, étaient présents, et tous les trois ont appuyé le projet. Quant à la Fondation d'art dramatique, elle s'est évidemment prononcée de manière extrêmement convaincante en faveur du projet. La commission des travaux a également voté le projet à une confortable majorité, quoi qu'en pensent les libéraux. Et l'Etat, même s'il a fait part d'un certain nombre de réserves, n'a pas fermé la porte, notamment en ce qui concerne les subventionnements.

Nous sommes donc face à un projet qui inclut à la fois la mission artistique et le cahier des charges architectural. A propos de la mission artistique, je relèverai brièvement qu'il s'agit d'abord d'un théâtre de référence, permettant l'accueil national, international et local – ouvert notamment à la création locale – et pouvant assumer différents types d'activité. D'autre part, le cahier de charges architectural définit les salles de représentation: deux salles différentes, l'une de 500 places, l'autre de 300 places modulable, permettant différents types de représentations, aussi bien du théâtre classique que du théâtre de création. Sont prévus également un centre d'accueil, une cafétéria, un restaurant. Ce sera finalement un lieu ouvert qui présentera à peu près 250 spectacles par année...

**Le président.** Excusez-moi de vous interrompre, Madame la conseillère municipale, mais il vous reste une minute...

*M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel.* Je termine, Monsieur le président. S'agissant du financement de la Nouvelle Comédie, toutes les personnes que nous avons auditionnées étaient convaincues qu'on pouvait trouver de l'argent, y compris en passant par le Fonds d'équipement communal.

Pour conclure, je donnerai la position des Verts. Evidemment, nous disons oui, avec grand enthousiasme, à ce projet qui est un projet culturel novateur, qui

est aussi une sorte de métaphore, doté par ces bonnes fées que furent les membres de l'Association pour une Nouvelle Comédie. Un théâtre de référence, d'ouverture, situé sur le nœud ferroviaire que constitue le CEVA: ce sera un symbole magnifique!

Mesdames et Messieurs, les Verts vous invitent à accepter ce projet, pour faire le pari que Genève ose, risque, se lance, sort de sa réserve quelque peu calviniste, innove et fait rêver. Dire oui à ce projet, c'est rendre hommage à Jean-Jacques Rousseau qui, il y a trois cents ans, avait déjà posé les conditions de ce théâtre ouvert sur le monde, et c'est finalement faire le pari qu'une autre Genève est possible.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Je ne comptais pas intervenir, car j'imaginai, vu l'issue des débats en commission des travaux, que tous les groupes seraient unanimes ce soir pour dire que cette Nouvelle Comédie doit voir le jour, ce d'autant que nous n'en sommes qu'au crédit d'étude. Pourtant, je vois que certains ici sont un peu amnésiques et oublient ce qui a été dit en commission.

Je tiens donc à rappeler quelques éléments qui figurent dans l'excellent rapport de M<sup>me</sup> Contat Hickel. Depuis 1987, depuis le rapport de M. Langhoff, sept études ont été faites par le Conseil administratif qui concluaient toutes que la Comédie devait être rénovée, mais qu'il n'était pas possible d'intervenir de façon optimale sur le bâtiment actuel. C'est dire que cette nouvelle construction n'est pas un luxe. Pourtant, j'ai l'impression, en entendant certains propos, qu'il s'agit de se payer un outil inutile.

En octobre 2002, le programme et le cahier des charges architectural ont été établis par l'Association pour une Nouvelle Comédie, qui regroupe des professionnels du théâtre – M<sup>me</sup> Contat Hickel les a cités tout à l'heure. Car ce projet est moins le projet du Conseil administratif que celui des acteurs culturels: ce sont eux qui le demandent, ce sont eux qui ont fait le travail. Je tiens d'ailleurs à remercier publiquement M. Sandro Rossetti, architecte et musicien qui, avec le groupe de travail, a beaucoup contribué à présenter un bon projet qui tienne la route. Je rappelle, car personne ne l'a fait jusqu'à présent, que l'initiative de ce groupe de travail nous a fait économiser 25 millions de francs et que le cahier des charges a été élaboré gratuitement. Le Conseil administratif a donc adopté ce projet à l'unanimité et a promis au groupe de travail qu'il serait consulté à toutes les étapes de réalisation. A titre personnel, je trouve que c'est la moindre des choses et, pour ce qui est d'A gauche toute!, nous veillerons à ce que cela soit fait.

Je voudrais répondre à M. Queloz – Monsieur le président, vous lui transmettez – qui disait que 70 millions de francs, c'était trop cher. M. Queloz se garde bien de dire que c'est 70 millions pour 6000 mètres carrés. Il ne s'agit pas d'un petit théâtre de pacotille, non! Ces 6000 mètres carrés représentent une salle de

500 personnes et une autre de 300 personnes, des loges, des ateliers de décors, des bureaux techniques, y compris l'accueil et la billetterie. C'est dire que ces arguments ne visent qu'à faire capoter un projet qui ne plaît pas à certains. J'ai aussi entendu de la bouche de M. Queloz que la subvention à la Nouvelle Comédie serait augmentée. Mais heureusement! Enfin, on se soucie des arts de la scène, qui ont été pendant trop longtemps le parent pauvre de la culture.

Certains se cachent derrière M. Paillard, le représentant de la Fondation d'art dramatique, qui aurait dit que le budget de fonctionnement augmenterait fortement. Mais quand on a deux salles, une de 500 places et l'autre de 300 places, et tout ce qu'il y a à côté, on engrangera aussi des recettes supplémentaires. Il ne faut donc pas présenter ce type d'arguments fallacieux.

Là où notre groupe A gauche toute! rejoint M. Queloz, c'est lorsqu'il dit que l'Etat doit participer à ce projet. En effet, il est vraiment scandaleux qu'il n'y ait pas davantage d'engouement de la part de l'Etat. Comme d'habitude, celui-ci nous dit que c'est très bien, qu'il faut un pôle phare pour le théâtre à Genève, mais par contre il nous laisse investir seuls! Je rappelle qu'il alimente péniblement le Fondation d'art dramatique: alors qu'il devait participer à hauteur de 30%, il verse plutôt 25%, et on constate que sa participation s'étiolo petit à petit. J'invite donc le groupe de M. Queloz et de M<sup>me</sup> Kraft-Babel à intervenir auprès de leurs collègues députés au Grand Conseil pour qu'ils se penchent sur ce dossier.

J'ai aussi entendu qu'investir 4 millions dans un crédit d'étude pour voir ce que le projet va donner, c'est trop cher! Mais 4 millions sur 70 millions, ce n'est vraiment pas grand-chose si on compare avec d'autres études que nous avons votées il n'y a pas si longtemps.

Ensuite, Monsieur le président, je ne peux pas laisser passer ce que M<sup>me</sup> Kraft-Babel a dit, et je vous prie de lui transmettre mes propos. M<sup>me</sup> Kraft-Babel nous reprochait notre engouement, notre fièvre à vouloir tout à coup construire un théâtre pour Genève, en disant que c'était trop tôt. Mais cela fait sept ans que des personnes travaillent sur ce projet avec acharnement! Ce sont des personnes compétentes et je pense que nous pouvons leur faire confiance. Je tiens aussi à souligner qu'il ne s'agit pas uniquement de satisfaire les intervenants culturels, mais également nos concitoyennes et concitoyens, le public... N'oublions pas que nous sommes au service de la collectivité!

M. le magistrat Mugny nous avait présenté ce projet phare dès l'ancienne législature, il y a déjà six ans. Il est inscrit au plan financier d'investissement et ce n'est donc pas vraiment une surprise. Puis, vous l'avez rappelé, Madame Kraft-Babel, nous avons voté des travaux pour le Grand Théâtre, pour le Victoria Hall, bientôt pour le Musée d'art et d'histoire, cela sans aucun problème. En revanche, quand il s'agit des arts de la scène, il semble que tout soit trop cher...

Evidemment, on peut trouver beaucoup d'arguments, on peut se cacher derrière de fausses excuses, faire passer la responsabilité à d'autres, mais l'argument le plus insensé que j'ai entendu est venu du groupe libéral: celui-ci ne votera pas le crédit, parce que le magistrat a dit en commission qu'il allait peut-être fermer un théâtre pour faire des économies et financer en partie cette Nouvelle Comédie. Mesdames et Messieurs, nous sommes évidemment contre cette façon de faire! Notre groupe A gauche toute! s'opposera fermement à toute fermeture de théâtre, quelle qu'elle soit! Cela, vous l'avez tous compris via la presse et via l'engagement dont nous avons fait preuve, par exemple, à l'égard des artistes et artisans qui devront quitter le site d'Artamis.

En l'occurrence, les propos du magistrat Mugny lui appartiennent et nous, Conseil municipal, avons à faire notre travail. On ne peut pas refuser un projet au prétexte qu'un magistrat aurait tenu des propos qui ne conviennent pas. Cela me paraît un peu fragile comme argument...

Pour en revenir au prix, il n'y a pas si longtemps, Mesdames et Messieurs, vous avez voté 2,5 millions de francs supplémentaires pour notre cher opéra qu'est le Grand Théâtre. Notre groupe a été le seul à s'opposer à ce crédit, non parce que nous serions contre l'opéra – c'est tout à fait faux, contrairement à ce qu'on dit dans la République – mais parce que nous souhaitons repenser le financement, parce que le bricolage ne suffit plus. Je rappelle aussi qu'en décembre 2007, lors du vote du budget 2008, nous avons proposé 300 000 francs supplémentaires pour la création indépendante.

Je donnerai un autre exemple prouvant que nous n'avons pas de positions partisans dans notre groupe, que nous avons vraiment une ligne de conduite en termes de politique culturelle et de diversité des lieux culturels. Ainsi, hier soir, nous avons défendu le Lycéum Club International, qui n'est pas forcément du goût de tous, mais qui est un lieu intéressant pour Genève. Car, dans notre groupe, nous pensons surtout aux citoyens, au public et pas uniquement à ce que nous, ici, nous aimerions...

**Le président.** Excusez-moi, Madame la conseillère municipale: il vous reste encore une minute...

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Un autre argument était qu'il faudrait attendre la tenue du Forum «art, culture et création», qui a lieu ce week-end. Mais, Mesdames et Messieurs, le RAAC (Rassemblement des artistes et acteurs culturels) et les personnes qui organisent ce forum font, pour la plupart, partie de l'Association pour une Nouvelle Comédie. Elles savent donc de quoi elles parlent et nous n'avons pas besoin d'attendre ce forum. De même, quelqu'un a aussi parlé d'attendre

la Constituante, mais, pendant qu'on y est, on peut aussi attendre les calendes grecques!

Pour notre part, nous voulons vraiment réaliser ce projet phare pour Genève et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit d'étude de 4 millions de francs, ce qui n'est pas grand-chose pour un tel projet. (*Applaudissements.*)

**M. Gilbert Schreyer** (UDC). Mesdames et Messieurs, je serai bref: pour nous, ce sera non, non et non! Nous ne voterons pas cette étude à 4 millions de francs pour un coût de construction qui atteindra plus de 100 millions de francs en 2012 ou 2016.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'il reste encore six intervenants et que le magistrat n'a pas encore parlé. Nous arrêtons donc là nos débats et nous les reprendrons à 20 h 30 avec l'intervention de M. Lathion.

## **8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **9. Interpellations.**

Néant.

## **10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4274
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4276
3. Questions orales . . . . .	4276
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 627 700 francs, porté à 2 773 900 francs, destinés aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment, à la restauration des toiles du grand salon et à la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, soit: I un crédit de 2 268 500 francs, porté à 2 396 000 francs, destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment ainsi qu'à la remise en état du mur d'enceinte; II un crédit de 359 200 francs, porté à 377 900 francs, destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon (PR-568 A) . . .	4280
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 740 400 francs destiné à la construction de nouvelles volières pour le parc aux animaux du bois de la Bâtie, dans le cadre des mesures prophylactiques contre la grippe aviaire, situé chemin du Bois-de-la-Bâtie 28, parcelle N° 1521, feuille N° 92, commune de Genève (PR-581 A) . . . . .	4292
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs (PR-583 A) . . . . .	4301

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473 A) . . . . .	4306
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4358
9. Interpellations . . . . .	4358
10. Questions écrites . . . . .	4358

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*